



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL

LE GUIDE DE L'ASSISTANT DE LANGUE EN FRANCE



ASSISTANTS
DE LANGUE

2023 - 2024

Le Service des assistants de langue et de la mobilité remercie les assistants qui se sont prêtés au jeu pour illustrer ce guide.

Photo de couverture : Alberico Reinaldo Mediza Costa, Alajor Fatawu, Amanda Patino, Andres Perez, Luis Fernando Choque Terrazas, Mariia Aleksandrova, Mustafa Juma, Maryory Nolasco.

Directeur général de la publication : Pierre-François Mourier

Maquette et photos : © France Éducation international – Service du développement et de la communication, juin 2023.



**LE GUIDE DE
L'ASSISTANT DE LANGUE
EN FRANCE**

2023 - 2024

**ASSISTANTS
DE LANGUE**

Sommaire

4

BIENVENUE !	7
Le mot du directeur général de France Éducation international	6
Nous sommes à votre écoute	8
Devenez « ambassadeurs » du programme des assistants de langue !	9
France Éducation international : qui sommes-nous ?	10
Vos missions et votre statut	11
Votre affectation	12
INFORMATIONS PRATIQUES	13
Avant votre départ	14
Arrêté de nomination	14
Prise de contact avec l'école et/ou l'établissement	14
Visas	16
Budget	17
Documents à apporter	17
Module de formation à distance	17
Titre de séjour	17
Logement	18
Vous vous installez dans votre logement	21
Banque	22
Salaire	23
Sécurité sociale française	24
Votre arrivée dans l'école et/ou l'établissement	28
Stage d'accueil	28
Prise de fonctions	28
Votre temps libre	30
Vacances scolaires	30
Voyages	31
Vacances scolaires 2023-2024	31
Études	33
L'exercice d'une autre activité professionnelle	34
Culture et tourisme	34
Centres d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)	34
À la fin de votre mission	34
Qui prévenir ?	34
Que faire ?	35
Après votre séjour	36

L'ASSISTANT AU SEIN DU SYSTÈME ÉDUCATIF FRANÇAIS 37

L'éducation nationale en France 38

Modalités d'intervention pédagogique 38

Dans le premier degré 38

Dans le second degré 39

Autres situations 39

Cas particulier du lycée 39

Préparation des séances en lien avec les contenus d'enseignement 40

Cycle 2 42

Exemples d'activités à mener avec les élèves 42

Conseils pour la mise en place des activités 42

Ressources 42

Cycle 3 43

Exemples d'activités à mener avec les élèves 43

Conseils pour la mise en place des activités 44

Ressources 44

Cycle 4 45

Exemples d'activités à mener avec les élèves 46

Conseils pour la mise en place des activités 46

Ressources 46

Classe de CAP 47

Exemples d'activités à mener avec les élèves 48

Conseils pour la mise en place des activités 48

Ressources 48

Classe de seconde 49

Exemples d'activités à mener avec les élèves 50

Conseils pour la mise en place des activités 50

Ressources 50

Cycle terminal 51

Exemples d'activités à mener avec les élèves 52

Ressources 52

ANNEXES 53

Communication 54

Liens utiles 54

Bienvenue 54

Informations pratiques 55

Liste des sigles 57

Charte de la laïcité à l'école 59

Carte des académies, régions académiques et zones des vacances scolaires 60



**LE MOT
DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL
DE FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL**

Bienvenue !

Chère assistante, cher assistant de langue,
Toutes mes félicitations pour votre sélection comme assistant de langue vivante étrangère en France !

Vous êtes impatientement attendu dans les établissements scolaires français. Les gestionnaires académiques, les chefs d'établissements et les professeurs seront heureux de vous accueillir dès le 2 octobre 2023.

Dans notre pays, l'enseignement des langues occupe une place importante dans les programmes scolaires et votre contribution est essentielle. Vous représentez 16 langues, enseignées de l'école primaire au lycée en passant par l'enseignement professionnel : ainsi, vous allez contribuer activement à faire vivre le plurilinguisme ! Pour les élèves que vous instruirez et les enseignants qui vous accueilleront dans les classes, votre présence et votre action seront des occasions formidables de faire connaître le pays que vous représentez, sa culture et sa langue. Vous pourrez à votre tour découvrir les richesses culturelles de la France et améliorer votre maîtrise du français. Plus encore, vous ferez des rencontres inoubliables, vous lierez des amitiés qui perdureront bien au-delà de votre séjour parmi nous.

Cette expérience sera pour beaucoup d'entre vous la première mobilité professionnelle à l'étranger, loin de votre famille et de vos proches. Vous pourrez compter sur les équipes pédagogiques, les correspondants académiques et, bien entendu, l'équipe du service des assistants de langue et de la mobilité de France Éducation international qui mettront tout en œuvre pour vous accompagner.

Prenez le temps de lire les courriers mensuels que nous vous adresserons et de fréquenter nos réseaux sociaux pour vous tenir informés. En avril 2022, nous avons créé sur LinkedIn une page spéciale dédiée aux assistants et anciens assistants, qui permet de partager les bonnes pratiques et de valoriser vos parcours. N'hésitez pas également à postuler pour devenir « assistant-ambassadeur » : vous pourrez ainsi renforcer les échanges avec la France, durant votre séjour et une fois de retour dans votre pays, tout en coopérant étroitement avec nos équipes, les universités et les ambassades de France.

Vous faites désormais partie du réseau mondial des assistants de langue, une communauté plurilingue présente dans 68 pays qui sera célébrée le 7 décembre prochain à l'occasion de la 1^{re} journée internationale des assistants de langue lors de laquelle nous serons heureux de vous retrouver.

Je vous souhaite une excellente année parmi nous !

Pierre-François Mourier
Directeur général de France Éducation international

Nous sommes à votre écoute

Si vous avez besoin d'une écoute, n'hésitez pas à contacter notre équipe, votre professeur référent ou votre correspondant académique pour obtenir de l'aide.

Le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse propose également un **numéro gratuit d'écoute psychologique** :

0 805 500 005

Vous trouverez également ci-dessous les numéros d'urgence disponibles en France.

15
SAMU

Pour obtenir l'intervention d'une équipe médicale lors d'une situation de détresse vitale, ainsi que pour être redirigé vers un organisme de soins.

17
POLICE SECOURS

Pour signaler une infraction qui nécessite l'intervention immédiate de la police.

18
SAPEURS-POMPIERS

Pour signaler une situation de péril ou un accident concernant des biens ou des personnes et obtenir leur intervention rapide.

112
NUMÉRO D'URGENCE EUROPÉEN

Si vous êtes victime ou témoin d'un accident dans un pays de l'Union Européenne.

LES NUMÉROS D'URGENCE À CONNAÎTRE

GRATUITS ET JOIGNABLES 7J/7 ET 24H/24.

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES TÉLÉCOMS

114

NUMÉRO D'URGENCE POUR LES PERSONNES SOURDES ET MALENTENDANTES

Accessible par visioconférence, tchat, SMS et fax pour contacter le 15, 17 et 18. Application "Urgence 114" disponible sur iOS et Android.

3117

Pour signaler **par téléphone** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

3919

Chantage, humiliation, injures, coups... Les femmes victimes de violences peuvent contacter le 3919. Gratuit et anonyme, ce numéro de téléphone est accessible de 9h à 19h du lundi au samedi.

119

Numéro d'urgence dédié aux **enfants en danger**, victimes de violences physiques ou psychologiques.

31 117

Pour signaler **par SMS** une situation suspecte, dangereuse ou d'une agression **dans le bus, métro, RER, en gare ou à bord d'un train.**

115

Numéro du SAMU Social, vient en aide aux personnes sans abri et en grande difficulté sociale.

116 000

Numéro d'urgence en cas de **disparition d'enfants**, il a pour mission d'écouter et soutenir les familles d'enfants disparus.

DEVENEZ « AMBASSADEURS » DU PROGRAMME DES ASSISTANTS DE LANGUE !

Pour la cinquième année consécutive, nous vous proposons de devenir assistants-ambassadeurs pour accroître et dynamiser la visibilité du programme d'échange d'assistants de langue.

Après une formation proposée par le service des assistants de langue et de la mobilité (SAM), les assistants-ambassadeurs feront la promotion du programme en collaboration avec le SAM et les partenaires étrangers de France Éducation international, pendant leur année en France, ainsi qu'à leur retour dans leur pays d'origine.

En 2022-2023, la quatrième promotion des assistants-ambassadeurs était répartie dans 15 académies, représentaient 20 pays et 8 langues vivantes étrangères.. Ces assistants-ambassadeurs ont contribué à la promotion du programme sur les réseaux sociaux, ont participé à des réunions mensuelles, fait des présentations à des publics intéressés et ont contribué à la création d'un réseau d'*alumni* d'assistants de langue. Ils ont découvert les coulisses du programme, ont accru leur connaissance de l'éducation en France, ont développé leurs compétences et se sont enrichis de leurs diverses expériences.

Dès la rentrée prochaine, vous pourrez poser votre candidature sur le [site internet](#) de France Éducation international, et tenter de faire partie de la cinquième promotion des assistants-ambassadeurs.

Rejoignez-nous en tant qu'assistant-ambassadeur !



FRANCE ÉDUCATION INTERNATIONAL : QUI SOMMES-NOUS ?

France Éducation international, opérateur du ministère français de l'éducation nationale et de la jeunesse, a deux principaux domaines d'intervention :

- les langues (langue française et langues étrangères);
- la coopération éducative.

Au sein de France Éducation international, le service des assistants de langue et de la mobilité gère et coordonne le programme d'échange d'assistants de langue pour toute la France.

Il est en contact permanent avec les académies en France et avec vos pays d'origine (ambassades/consulats de France ou ministères étrangers de l'éducation). L'équipe assure également le suivi des assistants français partant à l'étranger avec les ambassades françaises et les partenaires institutionnels des pays d'accueil.

PROGRAMME D'ÉCHANGE D'ASSISTANTS DE LANGUE VIVANTE

Équipe en charge de la coordination nationale à France Éducation international

Courriel : assistant@france-education-international.fr - Téléphone : 01 45 07 60 45

Mme Manuela FERREIRA PINTO

Directrice du service des assistants de langue et de la mobilité

Pays concernés	Nom du contact	Courriel	Téléphone
Chine, Taiwan	Mme Jennie BURKE	burke@france-education-international.fr	01 45 07 60 98
Canada, États-Unis, Inde	Mme Prune ANTIER	antier@france-education-international.fr	01 45 07 63 52
Pays hispanophones (Amérique du Sud), Italie, Brésil, Portugal, Bulgarie et Chypre	M. Jules BEDENNE	bedenne@france-education-international.fr	01 45 07 60 64
Pays hispanophones (Espagne, Amérique centrale et du Nord, Andorre) et Bélice	Mme Marine BIGOT-TESSIER	bigot-tessier@france-education-international.fr	01 45 07 60 97
Pays de langue anglaise (Afrique), de langue allemande, arabe et russe, Israël, Norvège, Pologne, Turquie	Mme Louise LELIÈVRE	lelievre@france-education-international.fr	01 45 07 60 95
Australie, Bahamas, Barbade, Belgique, Etats membre de l'OECO, Jamaïque, Malte, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, République d'Irlande, Royaume-Uni et Trinité-et-Tobago	Mme Alexandra MALJEAN	maljean@france-education-international.fr	01 45 07 60 46

France Éducation international crée également des supports spécifiques destinés aux assistants et aux établissements :

- *Le guide d'accueil de l'assistant de langue pour l'établissement scolaire*;
- *Courrier des assistants* (lettre d'information électronique).

■ Ces documents sont téléchargeables sur [notre site](#).

Liens utiles p. 53

Le programme d'échange d'assistants de langue est un dispositif créé il y a 118 ans entre l'Allemagne, la Grande-Bretagne et la France. Comptant aujourd'hui 68 pays partenaires, le programme permet chaque année à près de 6 000 jeunes de partir durant une année scolaire à l'étranger pour assister un professeur de langue et partager sa culture avec les élèves.

... ❖ VOS MISSIONS ET VOTRE STATUT

■ L'assistant a le statut d'agent non-titulaire de l'État. La durée de son contrat est de 7 mois (6 mois pour les assistants allemands). Le contrat débute le 1^{er} octobre sauf en Nouvelle-Calédonie où les assistants sont en poste de mars à octobre. Les [textes officiels](#) rappelant les missions de l'assistant de langue sont disponibles sur le site de France Éducation international.

Liens utiles p. 53

■ Votre rôle sera d'améliorer les compétences en communication des élèves (en particulier à l'oral) et d'approfondir leur connaissance de votre culture et de votre langue. Vous interviendrez **en appui** du travail mené par les professeurs des écoles, les enseignants de langue vivante et de disciplines non linguistiques de l'école et/ou de l'établissement scolaire où vous serez affecté.

■ Vous interviendrez parfois en classe entière en présence de l'enseignant ou encore avec de petits groupes d'élèves (voir modalités d'intervention pédagogique, p. 37). Vous êtes jeune, les élèves se sentiront donc plus proches de vous. Cela vous permettra de les encourager à s'exprimer oralement, d'apporter une dimension différente à l'apprentissage et peut-être de les habituer à une autre variété d'une même langue. Profitez de cette proximité pour traiter avec les élèves des thèmes qui vous intéressent et les intéressent, en lien avec les contenus d'enseignement.

■ Votre présence dans l'école et/ou l'établissement peut constituer, pour certains élèves, un premier contact avec un locuteur natif de la langue enseignée. Approfondissez avec vos élèves la culture et les spécificités de votre pays : les fêtes, la cuisine, les sports, etc. Enfin, votre présence contribuera à l'internationalisation de votre école/établissement d'accueil. Vous pourrez mettre en place des échanges scolaires, des correspondances en ligne...

■ Vous pourrez vous voir confier les missions suivantes :

- pratique de la langue orale avec les élèves aux côtés du professeur ;
- participation à diverses activités éducatives de l'école et/ou de l'établissement ;
- contribution à des enregistrements authentiques destinés à enrichir les collec-

tions audiovisuelles des écoles et/ou établissements ;
- participation à la mise en œuvre de projets pédagogiques, etc.

Idées de documents à apporter pour vos cours

- photographies de personnes, maisons, villes ou villages, monuments, écoles ou universités représentatives de votre pays ;
- plans, cartes, dépliants touristiques de votre région et/ou de votre pays ;
- billets et pièces de monnaie de votre pays (pour la zone hors Euro) ;
- jeux de société typiques de votre pays ;
- menus, recettes de cuisine ;
- cartes postales, cartes de vœux, affiches et posters ;
- calendriers ;
- publicités, catalogues et formulaires ;
- extraits de manuels scolaires de diverses disciplines ;
- livres et magazines authentiques pour enfants et adolescents ;
- chansons et comptines ;
- presse nationale et régionale, horoscopes, bulletins météo, quiz, jeux, journaux, presse sportive.

Vous pouvez préparer une présentation de votre environnement et/ou de votre pays qui servira de support en début d'année et qui prendra en compte l'âge des élèves (diaporamas, photos, jeux, énigmes).

VOTRE AFFECTATION

Vous pouvez être affecté :

- soit dans le premier degré ;
- soit dans le second degré. Vous assurerez alors votre service en collège et/ou en lycée ;
- soit en double affectation école (premier degré)/collège (second degré).

Vous serez affecté dans 1 à 3 écoles et/ou établissements. Toutefois, et dans le cadre d'un projet spécifique, il pourra vous être demandé d'intervenir **ponctuellement** dans plus de 3 écoles et/ou établissements.

Votre emploi du temps sera établi en fonction des niveaux et besoins des élèves. Cet emploi du temps peut varier pendant l'année en fonction des contraintes de votre école et/ou de votre établissement. **Dans tous les cas, la durée de votre service hebdomadaire sera de 12 heures.**

Les responsabilités qui vous seront confiées impliquent de votre part un très grand sérieux et de l'assiduité. **Toute absence devra être justifiée sous peine de réduction de votre salaire au prorata du service non effectué.**

En cas de manquement aux missions, l'établissement ou l'académie peut mettre un terme à votre contrat.

Informations pratiques



13

Ces informations vous accompagnent dans toutes vos démarches avant votre départ et dès votre arrivée en France et dans votre école et/ou établissement. Les informations qui suivent vous aideront, lisez-les attentivement !

Retrouvez tous les liens utiles p.53 et une infographie résumant toutes les démarches administratives dans l'annexe p. 58

AVANT VOTRE DÉPART

Arrêté de nomination

Vous avez reçu ou allez recevoir votre « arrêté de nomination » sur votre espace dans l'application **ADELE**.

C'est le document officiel de votre nomination comme assistant de langue en France. Il se présente généralement sous la forme ci-contre, mais peut varier d'une académie à l'autre. **Gardez ce document précieusement.**

- 1 Académie dont dépend votre école et/ou établissement ;
- 2 Votre école et/ou établissement de rattachement administratif.
Dans certains cas (primaire) vous n'exercerez pas dans votre école de rattachement administratif ;
- 3 Explication des sigles :
 - CLG** : collège (11-15 ans)
 - E.E.** : école élémentaire (6-11 ans)
 - E.E.A.** : école élémentaire d'application (6-11 ans)
 - E.M.** : école maternelle (3-6 ans)
 - IA** : inspection académique (services administratifs pour le premier degré)
 - DSDEN** : direction des services départementaux de l'éducation nationale
 - LGT** : lycée général et technologique (15-18 ans)
 - LP** : lycée professionnel (15-18 ans)
 - LPO** : lycée polyvalent (15-18 ans)
- 4 Ce chiffre correspond au pourcentage d'heures que vous effectuerez dans chaque école et/ou établissement ;
- 5 Apparaît si vous êtes nommé dans plusieurs écoles et/ou établissements ;

Prise de contact avec l'école et/ou l'établissement

Dès la réception de votre arrêté de nomination, c'est à vous de contacter votre futur/e école ou établissement.

Vous recevrez les coordonnées exactes de votre école et/ou de votre établissement directement dans la rubrique n°6 de votre compte ADELE.

Attention ! La plupart des écoles et/ou établissements sont fermés en juillet et en août.

Ministère de l'éducation nationale
Académie : ①

ARRETE DE NOMINATION

DRH
Chapitre : 3197

LE RECTEUR

Vu l'arrêté ministériel du 5 janvier 1989, modifié par l'arrêté du 26 avril 2002, portant délégation de pouvoirs aux Recteurs d'académie pour la nomination des assistants étrangers de langue vivante dans les écoles primaires et dans les établissements d'enseignement du second degré ;

ARRETE

M. Mme : Né(e) le :
Domicilié(e) à :

Grade : ASSISTANT(E) DE LANGUE

Discipline : ASSISTANT(E) D'ANGLAIS

Adresse d'affectation : ... ②

LYC/CLG/LP/IA/etc. ③

Est affecté(e) à compter du jusqu'au à 100% ④

Pour y exercer à titre principal à :

et à titre secondaire à : .. ⑤

Fait à, le

Pour le Recteur et par délégation
Pour le D.R.R.H. et par attribution
Le Directeur des Personnels Enseignants

Que mettre dans votre message ?

Pour commencer votre message, pensez à utiliser les formules suivantes :

- pour une école primaire : « Madame la Directrice, Monsieur le Directeur » ;
- pour une inspection académique : « Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur » ;
- pour un collège : « Madame la Principale, Monsieur le Principal » ;
- pour un lycée : « Madame la Proviseure, Monsieur le Proviseur ».

Posez des questions sur les thèmes suivants :

- votre école et/ou établissement : contexte géographique et social, taille, nombre d'enseignants et d'élèves ;
- vos élèves : âge, niveau de langue, profil ;
- vos contacts dans l'école et/ou l'établissement ;
- transports : serez-vous attendu à votre arrivée ? Où, quand et par qui ? ;
- nom du professeur responsable des assistants dans l'établissement ;
- possibilité de logement dans l'école et/ou l'établissement.

Visas

Uniquement pour les ressortissants d'un pays hors Union européenne

Avant de quitter votre pays d'origine, vous devez obtenir un VLS/TS « Visa long séjour valant titre de séjour à multiples entrées », mention « travailleur temporaire » et faire différentes démarches administratives pour être en règle pendant votre séjour en France.

1 ➤ Le rectorat de votre académie téléversera votre arrêté de nomination sur votre compte ADELE.

2 ➤ Prenez rendez-vous au consulat français de votre pays pour déposer votre demande de VLS/TS. Le jour de votre convocation, rendez-vous au consulat français avec les documents suivants :

- photos d'identité conformes à la norme ISO/IEC 19794-5 : 2005 : le nombre de photos demandées dépend de chaque consulat, posez la question lorsque vous prenez rendez-vous ;
- votre arrêté de nomination ;
- votre passeport : sa durée de validité doit être au minimum supérieure de 3 mois à la date d'expiration du visa sollicité.

Liens utiles p. 53

3 ➤ Le consulat accorde votre VLS/TS :

- l'agent consulaire tamponne votre passeport et coche la case correspondant au motif de l'entrée en France ;
- il vous remet votre passeport avec le VLS/TS accompagné d'une notice d'informations concernant vos futures démarches administratives en France.

4 ➤ **Vérifiez que votre visa n'expire pas avant la date de fin de votre contrat en France** (30 avril 2024, sauf pour les assistants en Nouvelle-Calédonie).

Budget

Les frais de voyage aller-retour ne sont pris en charge ni par France Éducation international ni par les académies. Prévoyez un budget personnel d'environ 1 000€ minimum pour couvrir vos frais d'installation et de vie courante durant les premières semaines, en attendant le premier versement de votre salaire que vous recevrez fin novembre (salaires d'octobre et de novembre). Une carte de crédit internationale est vivement recommandée pour faciliter vos paiements.

Documents à apporter

Documents indispensables :

- arrêté de nomination;
- passeport, ou carte d'identité si vous êtes européen;
- carte d'étudiant, pour bénéficier de réductions durant l'année;
- si vous êtes européen, la carte européenne d'assurance maladie (CEAM), à demander au moins 15 jours avant de quitter votre pays;
- pièce d'état civil (acte de naissance avec filiation) pour vous inscrire à la Sécurité sociale en France. Dans certains cas, ce document devra être traduit (voir page 24).

Autres documents utiles :

- certificat médical (vous pouvez choisir de le faire en France à votre arrivée);
- lettre de recommandation de votre banque traduite en français;
- lettre en français d'une personne se portant garante du versement régulier de votre loyer;
- si vous venez avec votre véhicule, une attestation d'assurance automobile ou moto est obligatoire (vous n'avez pas besoin de changer l'immatriculation);
- divers documents et objets de votre pays. Ceux-ci constitueront des « documents authentiques » et pourront être exploités en cours (voir page 12).

La carte européenne d'assurance maladie

Si vous êtes ressortissant européen, pensez à demander une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) au moins 15 jours avant de quitter votre pays. Elle est gratuite et facilite la prise en charge des frais médicaux dans les pays d'Europe. Vous serez ainsi couvert en France par la couverture sociale de votre pays d'origine avant le début de votre contrat d'assistant de langue.

Module de formation à distance

Un module de formation « se préparer aux fonctions d'assistant de langue en France » est accessible gratuitement en ligne sur le [site FEI+](#). Cette formation en ligne propose une présentation du système scolaire français et des missions de l'assistant de langue. Il regroupe également de nombreux témoignages d'anciens assistants, qui partagent leurs expériences et livrent des conseils concrets pour la mise en place d'activités en classe et de projets dans les écoles et les établissements d'affectation.

🔗 VOTRE INSTALLATION EN FRANCE

Dans les semaines qui vont suivre votre arrivée en France, vous allez devoir effectuer des démarches administratives.

N'hésitez pas à demander de l'aide dans votre école et/ou établissement et aux personnes qui vous accueilleront.

Titre de séjour

Uniquement pour les ressortissants d'un pays hors Union européenne.

1 🔗 Validation de votre VLS/TS par une démarche dématérialisée

Dès que vous avez une adresse fixe en France et dans les 3 mois suivant votre arrivée, vous devez impérativement valider votre **VLS/TS** sur le portail en ligne. Cliquez sur le bouton « Je valide mon VLS/TS » et saisissez le numéro de votre visa, qui est affiché en haut à droite du visa. Communiquez les informations figurant sur votre visa (comme la catégorie « travailleur temporaire »), la date de votre entrée en France et indiquez votre adresse de résidence en France.

Attention ! L'assistant de langue, comme tous les travailleurs temporaires, doit payer la taxe de première demande de titre de séjour (TPD), d'un montant de 200€.

2 🔗 Traitement de votre dossier

Vous recevrez ensuite un message électronique avec votre numéro d'identifiant et un mot de passe. À partir de votre compte, il vous sera possible de télécharger votre attestation de validation de visa. Cette attestation justifie de la validation de votre visa, il est donc impératif de la conserver.

3 🔗 La visite médicale

L'OFII vous convoquera automatiquement pour une visite médicale qui est obligatoire. L'heure et la date de votre convocation ne peuvent pas être modifiées. Vous pouvez notamment être convoqué pendant les vacances scolaires de fin d'année.

Attention ! Sans réponse de l'OFII dans un délai de 45 jours après la validation, vous êtes invités à adresser par courrier à la direction territoriale de l'OFII dont vous dépendez (voir les adresses) une copie de votre passeport (pages état-civil et visa) accompagnée de la confirmation de validation de votre VLS-TS.

La visite médicale comporte notamment :

- une radiologie de vos poumons pour déceler tout risque de tuberculose ;
- un contrôle de votre tension, de votre poids, de votre taille et de vos yeux ;
- une vérification de vos vaccins ;
- un contrôle de votre taux de glycémie, si vous êtes diabétique ainsi que des examens complémentaires.

Vous devrez vous présenter à ce rendez-vous avec les pièces listées sur votre convocation.

4 🔗 Que faire en cas de perte de vol/perte de passeport ?

Pour demander un duplicata de titre de séjour, vous déclarez la perte ou le vol de votre document en passant par la procédure en ligne « je déclare un changement de situation » sur le [site du gouvernement](#), en sélectionnant « je signale la perte,

le vol ou la détérioration de mon titre de séjour». Après votre déclaration de vol, perte ou détérioration, si votre titre de séjour expire dans moins de 90 jours, vous serez automatiquement orienté vers la procédure de renouvellement.

Logement

France Éducation international et les académies ne sont pas tenus de vous fournir un logement ou de vous aider à le trouver. Nous vous conseillons donc de débiter vos recherches le plus tôt possible, dès réception de votre arrêté de nomination et connaissance de votre affectation. Nous vous recommandons de chercher un logement relativement proche de vos école(s) et/ou établissement(s) d'affectation, et d'anticiper le trajet et les transports domicile-travail.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

Logement dans votre école et/ou établissement d'affectation

Certaines écoles ou/et établissements proposent un logement dans leurs locaux. Il s'agit généralement d'une solution pratique et peu coûteuse.

Attention ! Le logement en établissement n'est pas toujours possible quand vous venez accompagné(e) de votre conjoint(e).

Dans ce cas, vous devrez vous conformer aux heures d'ouverture et de fermeture de l'école et/ou établissement et vous renseigner pour savoir si le logement est également disponible durant les vacances scolaires.

Résidence pour les étudiants

Il existe deux types de résidences : les résidences publiques et les privées. Elles proposent un logement-type, pensé pour l'étudiant. Les places sont cependant limitées.

Liens utiles p. 53

Certaines académies proposent aux assistants des chambres dans les Centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS).

Logement dans des familles d'accueil

Certains établissements et/ou écoles peuvent vous proposer d'être hébergé au sein d'une famille d'accueil française.

C'est une immersion culturelle qui vous permettra de vivre au quotidien avec des Français. Ce mode d'hébergement est relativement peu cher.

Foyer privé

Les foyers privés proposent des contrats de location pendant une année universitaire pour des chambres individuelles et doubles, et éventuellement en demi-pension.

Liens utiles p. 53

Logement privé

Vous pouvez louer un appartement meublé ou vide. Lors de la visite du logement, n'hésitez pas à poser des questions sur le chauffage et le coût des charges collectives. Vous devez signer un contrat de location, payer une caution généralement équivalente à un mois de loyer et établir un état des lieux à votre arrivée avec le propriétaire. Il s'agit d'un constat de l'état du logement et de l'inventaire des

Liens utiles p. 53

équipements fournis dans l'appartement. À la fin de votre location, un deuxième état des lieux sera effectué et de celui-ci dépendra la restitution de votre caution. Pour toute somme versée, pensez à exiger un reçu daté et détaillé, précisant la nature et le bénéficiaire de la somme.

Attention ! Les logements en Airbnb ne permettent pas l'émission d'un justificatif de domicile et empêchent l'ouverture d'un compte en banque.

Étapes de la location d'un logement en France :

- Constituer un dossier, vous devrez réunir les justificatifs suivants : copie de votre pièce d'identité, justificatif de domicile, relevé d'identité bancaire (RIB), arrêté de nomination, 3 derniers bulletins de salaire.
- Signer le contrat de bail qui fixe le cadre de votre location : durée, montant du loyer, date d'entrée dans les lieux. Lors de la signature, vous devrez :
 - régler le 1^{er} mois de loyer et déposer la caution (généralement 1 mois de loyer),
 - présenter une attestation d'assurance habitation pour votre logement.
- Faire l'état des lieux d'entrée : lors de la remise des clés et de votre entrée dans votre logement, vous ferez une visite avec le propriétaire ou l'agence et ferez le point sur l'état du logement.
- Veillez à observer les détails d'usure des différentes pièces : peinture, papier-peint, mobilier s'il s'agit d'un logement meublé. N'hésitez pas à mentionner la moindre dégradation constatée.
- Emménager
- Faire l'état des lieux de sortie : lorsque vous restituerez les clés de votre logement à votre propriétaire ou agence, vous effectuerez un état des lieux pour vérifier que vous rendez le logement dans le même état que lorsque vous y êtes entré.

Attention ! Le propriétaire ou l'agence pourra décider de conserver votre caution s'il constate une dégradation dans le logement (peinture, papier-peint, mobilier) durant la durée de votre location.

Si vous avez moins de 30 ans, vous pourriez bénéficier d'une avance sans intérêts ni frais de dossier de votre caution (1 200€ maximum) appelée « avance LOCA-PASS® ». La demande doit être déposée auprès du comité interprofessionnel du logement (CIL) de votre département de résidence.

Si vous passez par l'intermédiaire d'une agence, ajoutez les frais d'agence qui s'élèvent à environ 12€/m² toutes taxes comprises (TTC) en « zone très tendue », 10€/m² TTC en « zone tendue » et 8€/m² TTC sur le reste du territoire.

En plus de votre loyer, n'oubliez pas de prévoir les charges telles que l'eau, le chauffage, l'électricité ou l'entretien de l'immeuble.

Attention ! Les frais d'agence ne doivent être payés que si vous décidez de louer l'appartement que vous avez visité. N'acceptez jamais de payer des frais avant même d'avoir visité un bien.

Colocation

Une option peut être le partage d'un appartement ou d'une maison entre plusieurs locataires. Vous partagez généralement le loyer à plusieurs, ainsi que la salle de

bain, la cuisine et les pièces communes. Plusieurs sites internet sont spécialisés dans la colocation.

Liens utiles p. 53

L'aide au logement de la CAF (caisse d'allocations familiales)

Si vous louez un logement (individuel ou collectif) en établissant un contrat de bail, alors vous pouvez potentiellement bénéficier de l'aide au logement. L'attribution de l'aide au logement n'est pas automatique. Afin de l'obtenir, vous devez remplir les conditions fixées par la CAF.

Liens utiles p. 53

Pour l'obtenir, vous devez soumettre une demande en ligne sur le site de la CAF. Selon votre situation, les pièces suivantes pourront vous être demandées : la copie de votre passeport ou votre titre de séjour, une attestation de votre académie mentionnant le montant de votre salaire mensuel, la copie d'un bulletin de salaire, les coordonnées du bailleur, une attestation de loyer ou de résidence, etc.

Pour les ressortissants de pays non-européens, il faudra également prévoir les copies de votre visa VLS/TS. Dans le cadre de l'authentification de votre état civil par la CAF, un acte de naissance traduit en français pourra vous être réclamé dans les semaines qui suivent votre demande en ligne. Nous vous conseillons donc de faire votre demande dès que possible. En revanche, les délais de traitement des demandes peuvent être très longs. Le versement de l'allocation n'est pas rétroactif. En cas de changement de situation et/ou de retour dans le pays d'origine, veillez prévenir le plus rapidement possible la CAF par courriel (dans la rubrique Mon Compte), courrier ou téléphone.

Vous vous installez dans votre logement

Électricité et gaz

Si vous louez un logement privé, contactez un fournisseur d'électricité et/ou de gaz pour l'ouverture des compteurs. Demandez au propriétaire ou à l'agence immobilière le nom du locataire qui vous a précédé pour simplifier les démarches d'abonnement.

Liens utiles p. 54

Assurances

Si vous louez un logement privé, vous devez obligatoirement souscrire un contrat d'assurance couvrant les risques d'incendie, de vol et de dégâts des eaux qui pourraient éventuellement survenir dans votre logement. Assurez-vous également que la garantie de responsabilité civile est incluse dans votre contrat.

Liens utiles p. 54

Pour information, les contrats « multirisques habitation » comprennent systématiquement cette garantie. Vous pouvez souscrire ce contrat d'assurance auprès d'une société d'assurances ou d'une banque. Il existe également de nombreux comparateurs sur internet.

Attention ! La responsabilité civile est l'obligation pour une personne de réparer le préjudice qu'elle a causé à autrui par ses actes. Si vous ne louez pas un logement privé ou que cette assurance n'est pas comprise dans votre assurance habitation,

vous devez quand même souscrire une assurance responsabilité civile pour votre vie quotidienne.

En cas de dégâts

Que faire en cas d'incendie, d'inondation ou de destruction matérielle ?

Si vous êtes victime d'une inondation ou d'un incendie, prévenez le gardien de votre immeuble, votre propriétaire et votre compagnie d'assurances. Pour appeler les pompiers, composez le 18 (appel gratuit).

Que faire si votre logement a été cambriolé ?

Faites une liste de ce qui vous a été volé et appelez la police le plus vite possible au 17 (appel gratuit) et votre compagnie d'assurances pour que la première fasse le constat de cambriolage et que la seconde prépare le dossier d'indemnisation. La production de factures permet d'obtenir un meilleur taux de remboursement des objets volés ou endommagés.

Internet et téléphone

- Vous pouvez acheter un téléphone portable et souscrire à un forfait dans des boutiques spécialisées ou sur Internet. Lisez attentivement le contrat d'abonnement (prix, durée d'engagement, appels et SMS illimités).

- Il existe aussi des cartes prépayées sans engagement si vous possédez déjà un téléphone portable.

Liens utiles p.53

- Il est également possible de choisir une offre complète comprenant : télévision, téléphone portable, téléphone fixe et Internet.

Banque

Ouvrir un compte bancaire en France

À votre arrivée en France, vous devez ouvrir un compte bancaire rapidement pour pouvoir percevoir votre salaire qui ne peut être versé que sur un compte bancaire français.

Pour ce faire, vous devez vous présenter au guichet de la banque la plus proche de votre lieu d'affectation ou d'habitation, avec les documents suivants :

- votre passeport ;
- votre arrêté de nomination ;
- une attestation de logement. Il s'agit d'une preuve que vous vivez bien dans votre logement. Cela peut être une quittance de loyer, une facture d'électricité ou bien une lettre de votre propriétaire ;

Si vous n'avez pas encore de logement fixe au moment de l'ouverture du compte en banque, vous pouvez donner l'adresse de votre école et/ou établissement de rattachement.

- une lettre de recommandation de votre banque dans votre pays d'origine peut également vous être demandée par la banque.

Vous pouvez également ouvrir un compte bancaire n ligne. Attention : certaines banques en ligne ne sont pas acceptées. Vérifiez avec votre rectorat les banques acceptées. Parmi les pièces justificatives à fournir figurent un justificatif de domicile et une pièce d'identité.

Attention ! N'oubliez pas de faire des photocopies de ces documents ! Gardez toujours les documents originaux avec vous.

Utilisation quotidienne du compte bancaire

Le compte que vous avez ouvert à votre nom et à l'adresse de votre lieu de résidence vous donne droit à un chéquier et une carte bancaire (dite « carte bleue »). La carte bancaire, qui peut parfois être payante, vous permettra de retirer facilement de l'argent aux guichets automatiques et d'effectuer des paiements. L'usage du chèque est peu répandu en France dans la vie quotidienne.

À l'ouverture du compte, vous devez y déposer une certaine somme d'argent. Certaines banques proposent aussi de simples cartes de retrait (gratuites). N'oubliez pas de demander des RIB (relevés d'identité bancaire) ou IBAN qui seront nécessaires lors de vos diverses démarches administratives. Faites aussi attention aux forfaits proposés par les banques et regardez si les découverts sont autorisés ; les services supplémentaires seront payants.

Si vous possédez déjà une carte de crédit internationale, vous pouvez retirer des euros dans les distributeurs des banques en France. Mais attention, **cela ne vous dispense pas de l'ouverture d'un compte bancaire français**, nécessaire pour recevoir votre salaire en tant qu'assistant de langue.

Salaire

Premier mois de salaire

Dès votre prise de fonctions, il vous faut signer un document appelé « procès-verbal d'installation » et demander au gestionnaire de votre établissement ou à l'inspecteur de votre circonscription (école) de l'envoyer au rectorat, accompagné de votre RIB.

Si vous souhaitez recevoir votre salaire du mois d'octobre à la fin de ce mois-ci, vous devez en faire la demande **avant le 10 octobre** : vous percevrez alors 70% à 80% du montant de votre salaire mensuel. À noter que l'accès aux bulletins de salaire dans la fonction publique est depuis janvier 2020 dématérialisé sur le **site du gouvernement**. Afin de pouvoir y accéder, vous devez **impérativement** posséder un numéro de sécurité sociale définitif dit n° INSEE. Vous recevrez votre première fiche de salaire fin novembre. L'acompte du mois d'octobre et le salaire du mois de novembre y figureront.

Attention ! Il est important de faire les démarches pour percevoir votre salaire le plus rapidement possible après votre prise de fonctions. En cas de réception tardive de votre premier salaire (novembre ou décembre), il est possible que des impôts soient prélevés sur votre salaire. Si c'est le cas, vous devrez alors vous rendre au centre des finances le plus proche de chez vous afin de demander la réception de votre numéro fiscal et le remboursement des impôts qui vous auront été prélevés. Cette procédure est très longue et peut prendre plusieurs mois. Nous vous conseillons donc de garder votre compte en banque ouvert le plus longtemps possible si c'est le cas, même une fois de retour dans votre pays d'origine.

Quel est le montant de votre salaire ?

Le salaire mensuel brut d'un assistant étranger est de 1010,67€ avant les cotisations obligatoires, soit entre 800 et 813€ nets (les cotisations sociales varient d'une académie à l'autre). Les assistants de langue ne sont pas imposables. Les assistants affectés dans les départements, régions d'outre-mer et en Nouvelle-Calédonie reçoivent une rémunération plus importante car la vie y est plus chère. **Attention ! Il est très important de garder vos bulletins de salaire. En France, ces documents sont à conserver à vie.**

Sécurité sociale française

Liens utiles p. 53 Durant votre séjour, vous bénéficiez d'une assurance maladie gérée par la Sécurité sociale. En tant qu'assistant de langue, vous serez inscrit auprès de la caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) de Paris, quelle que soit votre académie d'affectation (sauf Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, Saint-Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna). L'inscription à la CPAM est obligatoire même si vous bénéficiez déjà d'une assurance dans votre pays d'origine.

Attention ! Les assistants originaires d'un pays membre de l'Union européenne ne peuvent pas souscrire à deux assurances européennes.

Nous vous conseillons vivement de souscrire, avant votre départ, à un contrat d'assurance « rapatriement et décès » car l'Assurance maladie française ne couvre pas les rapatriements. Pendant tout votre séjour en France en tant qu'assistant de langue, voici votre seule adresse de correspondance avec l'Assurance maladie (CPAM) :

Assurance maladie (CPAM) de Paris

SRI / Assistants de langue 75948 PARIS CEDEX 19

Un service téléphonique est également à votre disposition du lundi au vendredi de 8 h 30 à 17 h 30 :

- accueil en français : composer le 36 46, et ensuite composer le 75 (département) pour être mis en relation avec la CPAM de Paris.
 - accueil bilingue (anglais/français) : composer le + 33 811 36 36 46 (depuis l'étranger) ou 0811 36 36 46 (depuis la France).
- Coût : 0,06€ par minute, plus prix de l'appel.

S'affilier à l'Assurance maladie (CPAM)

Pour vous affilier à l'Assurance maladie (CPAM) en tant que salarié, vous devrez, dès votre arrivée, remettre à votre école et/ou établissement les pièces justificatives suivantes :

Pour les ressortissants communautaires :

- arrêté de nomination ;
- passeport ou carte d'identité ;
- acte de naissance avec filiation ;
- RIB ou IBAN fourni par votre banque française ;

Pour les ressortissants non-communautaires :

- arrêté de nomination ;
- passeport avec la page de visa
- acte de naissance avec filiation ;
- RIB ou IBAN fourni par votre banque française ;
- Attestation de validation de visa VLS-TS (ce document peut être transmis plus tard dans l'année, à la demande de la CPAM)

Attention ! Le nom et le prénom doivent être identiques sur tous vos documents. Des actes de naissances établis dans certaines langues doivent être traduits (voir tableau p. 26).

Pour l'Assurance maladie (CPAM), vous serez domicilié à votre école et/ou établissement de rattachement pour toute la durée de votre séjour. **L'école et/ou établissement devra saisir votre demande d'immatriculation en suivant la procédure en ligne.** Si, à l'occasion d'un précédent long séjour en France (comme assistant, étudiant, moniteur de colonie de vacances, au pair), vous aviez obtenu un numéro d'immatriculation à l'Assurance maladie (CPAM), la demande d'immatriculation devra être faite par courrier, en suivant les instructions fournies par votre académie.

*Rappel : sont considérés ici comme ressortissants communautaires les citoyens des états suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse (Confédération suisse).

Vous devez présenter des documents clairs et lisibles, ces documents ne doivent pas être surlignés. Vos droits à l'assurance sociale sont ouverts à compter de la date de début de contrat indiquée sur votre arrêté de nomination, et ce, même si vous en faites la demande à la CPAM quelques jours après le début de votre contrat. Les délais de traitement peuvent être longs, **il est donc important de faire votre demande d'affiliation dès votre prise de fonctions.**

Lorsque votre dossier complet aura été enregistré auprès de la CPAM de Paris, une attestation provisoire sera envoyée, par courriel ou par courrier, à votre établissement. Une lettre sera ensuite envoyée à votre établissement vous demandant de fournir une photographie pour la fabrication de votre carte Vitale. Cette carte personnelle contient tous les renseignements nécessaires au remboursement de vos frais de santé. Il vous est recommandé de garder en permanence sur vous l'attestation provisoire, qui vous permet de justifier de vos droits à l'assurance maladie française auprès de professionnels de santé (médecin, pharmacien, hôpital) en attendant la réception de votre carte Vitale.

CARACTÉRISTIQUES DU DOCUMENT D'ÉTAT CIVIL (ACTE DE NAISSANCE) À PRÉSENTER

- 1 ➤ L'acte d'état civil doit être authentifié (cachet et signature de l'officier d'état civil). **Veillez à ce que le cachet (tampon) soit lisible.**
- 2 ➤ Les noms et prénoms figurant sur l'acte d'état civil doivent correspondre à ceux indiqués sur votre passeport. Si ce n'est pas le cas, une pièce justificative supplémentaire vous sera demandée (acte de mariage, acte notarié justifiant le changement de nom).
- 3 ➤ L'acte d'état civil doit comporter les éléments de filiation (noms, prénoms et date de naissance des parents).
- 4 ➤ Si votre acte d'état civil n'est pas rédigé en langue française, référez-vous au tableau ci-dessous pour déterminer si vous devez le faire traduire

<p>Si votre acte d'état civil est établi dans une des langues suivantes :</p> <p>albanais - allemand - anglais - danois - croate - espagnol - finnois - hongrois - italien - letton - lituanien - néerlandais - norvégien - polonais - portugais - roumain - slovaque - suédois - tchèque - turc.</p>	<p>➤ Votre acte d'état civil est recevable, même non traduit.</p>
<p>Si votre acte d'état civil est établi dans une langue différente de celles de la liste ci-dessus. Vous trouverez sur ce site internet une liste de traducteurs assermentés.</p>	<p>➤ Votre acte d'état civil doit être impérativement traduit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - soit par un traducteur ou interprète figurant sur les listes des juridictions françaises suivantes : Tribunal de grande instance, Cour d'appel, Cour de cassation française, - soit par l'ambassade ou le consulat de France dans le pays où l'acte a été dressé, - soit par l'ambassade ou le consulat en France du pays où l'acte a été dressé. <p>Aucune autre traduction ne sera acceptée.</p>

Fonctionnement de l'assurance maladie

Le régime général de l'assurance maladie prend en charge une grande partie de vos frais engagés en cas de dépenses de santé. Il rembourse :

- 70 % du tarif conventionnel pour les consultations, avec une retenue forfaitaire de 1 € sur chaque consultation ou acte réalisé par un médecin (le tarif conventionnel est de 25 € pour la consultation d'un médecin généraliste et à partir de 30 € pour un spécialiste). Attention, les médecins conventionnés en secteur 2 pratiquent des dépassements d'honoraires.
- 15 à 65 % des médicaments prescrits par un médecin (avec ordonnance). Attention, certains médicaments ne sont pas remboursés.
- 80 % des frais d'hospitalisation (seulement en hôpital public ou en clinique privée conventionnée, hors retenue forfaitaire de 18 €).

Remarque : certaines situations entraînent une prise en charge de 100 % (par

exemple si vous êtes enceinte de plus de 6 mois, ou en cas d'accident du travail). Vous avez la possibilité, en tant qu'assuré, d'adhérer à une assurance maladie supplémentaire payante qui donne droit au versement d'un remboursement complémentaire à celui de la Sécurité sociale. Cette assurance s'appelle « mutuelle complémentaire » ou « assurance santé ». Souscrire à une mutuelle complémentaire est fortement conseillé afin de réduire vos éventuels frais médicaux. Renseignez-vous auprès de votre établissement.

Pharmacies

En France, les pharmacies ont le monopole de la vente de médicaments. Elles ferment le dimanche et les jours fériés mais il existe aussi des pharmacies de garde (ouvertes le dimanche et les jours fériés) dont les coordonnées sont affichées sur la porte de toutes les pharmacies. La plupart des médicaments ne vous seront délivrés que sur ordonnance.

Maladies, accidents corporels

Vous devez choisir un médecin traitant. Afin de sélectionner un praticien, vous pouvez consulter l'annuaire d'[ameli.fr](https://www.ameli.fr) ou les plateformes de réservation d' rendez-vous médicaux telles que [Doctolib](https://www.doctolib.fr), [Keldoc](https://www.keldoc.com) ou [Allodocteur](https://www.allodocteur.com). Un médecin généraliste soigne les patients dans leur globalité et les oriente vers un spécialiste si nécessaire. Un médecin spécialiste soigne une partie du corps ou un type de patient en particulier, par exemple : dermatologue, gastro-entérologue, kinésithérapeute. C'est votre médecin traitant que vous devrez consulter pour tout problème et qui vous orientera vers un spécialiste en cas de besoin, sauf ophtalmologues, gynécologues et dentistes. Ces derniers peuvent être consultés sans rendez-vous préalable avec votre médecin traitant.

Sans déclaration de médecin traitant, le taux de remboursement des consultations sera de 30 % au lieu de 70 %. Ce choix s'effectue par le biais d'une « déclaration de choix du médecin traitant » ([formulaire 12485](#)) à remplir conjointement avec le médecin choisi et à transmettre à la CPAM de Paris. Cette démarche peut s'effectuer en ligne lors d'une consultation médicale. Vous pourrez payer la consultation en espèces, par chèque et en carte bancaire. Si vous n'avez pas de carte Vitale ou si le professionnel de santé n'est pas équipé informatiquement, il vous remet une feuille de soins papier. Remplissez-la et adressez-la à la CPAM de Paris pour être remboursé. La carte Vitale, si vous en avez une, permet d'être remboursé plus vite lorsque vous allez chez le médecin et de ne pas avancer de frais à la pharmacie pour la partie prise en charge par la Sécurité sociale. Les remboursements se feront par virement sur votre compte bancaire. Pour connaître les délais de traitement et d'autres informations utiles, consultez le site [ameli.fr](https://www.ameli.fr)

Arrêt de travail

En cas de maladie, vous devez prévenir le secrétariat de direction de votre école et/ou établissement sous 48 h et présenter un arrêt de travail, signé par un médecin (français ou d'un État membre de l'Union européenne), au chef d'établissement ou à l'EN et à la CPAM de Paris. Sachez que les trois premiers jours de tout arrêt de travail ne sont pas indemnisés.

Liens utiles p. 53

Accident de travail

En cas d'accident sur votre lieu de travail ou sur le trajet qui vous y mène, vous devez en informer votre école et/ou établissement dans les 24 heures suivant l'accident afin d'établir une déclaration d'accident de travail (**formulaire S6201**). Ce document vous permettra d'obtenir une prise en charge à 100 % des frais médicaux liés à votre accident, dans la limite des tarifs conventionnés de l'Assurance maladie, sans avance de frais.

Attention ! Au début de votre contrat, il est possible que vous n'avez pas le droit aux indemnités journalières parce que vous n'avez pas encore travaillé un nombre d'heures suffisant en France. Pour plus d'informations vous pouvez consulter le site Ameli.

... ❖ VOTRE ARRIVÉE DANS L'ÉCOLE ET/OU L'ÉTABLISSEMENT

Stage d'accueil

Chaque académie organise un stage d'accueil pour les assistants. La présence à ce stage est obligatoire. Au programme de cette journée : des informations concernant les démarches administratives et une formation pédagogique pour vous préparer à votre mission d'assistant. C'est aussi l'occasion de rencontrer les autres assistants de langue de votre académie. En général, ce stage d'accueil a lieu durant la première semaine d'octobre. Selon votre affectation, ce stage peut être filé sur plusieurs jours répartis tout au long de la durée de votre mission. Votre académie vous transmettra les informations nécessaires.

Prise de fonctions

Présentez-vous au chef d'établissement ou au directeur d'école, et à vos collègues, **dès le premier jour**. Vous trouverez ci-après une liste des personnes avec qui vous allez travailler tout au long de l'année, et que vous rencontrerez dans la salle des professeurs.

N'hésitez pas à **poser des questions** aux professeurs et aux personnels de l'école ou de l'établissement, notamment sur :

- votre emploi du temps et vos classes ;
- les filières professionnelles ;
- les périodes de formation en entreprise des élèves ;
- le nombre d'élèves sous votre responsabilité ;
- le niveau de connaissance de vos élèves dans votre langue ;
- l'équipement de l'école (lecteurs de CD et DVD, rétroprojecteurs, tablettes numériques, ordinateurs, Internet, photocopieurs, MP3, TBI, imprimantes) ;
- les documents pédagogiques mis à votre disposition (manuels scolaires et ressources disponibles) ;
- les fournitures (papiers, craies et feutres pour tableau, CD).

Dans le premier degré

Le conseiller pédagogique départemental en langue vivante étrangère (CPD LVE) et le conseiller pédagogique de circonscription (CPC) : il accueille et accompagne les assistants de langue.

Le directeur d'école : il exerce des fonctions pédagogiques, administratives et de représentation. Si vous avez des problèmes d'ordre pédagogique ou administratif, vous devez le consulter.

Les professeurs des écoles : ils enseignent toutes les disciplines. Ils ont en général la responsabilité d'une seule classe, qui peut comporter plusieurs niveaux. Vous serez en contact permanent avec eux. Ils vous aideront et répondront à vos questions.

Le professeur référent : peut être votre CPD LVE, votre CPC, le directeur de l'école ou un membre de l'équipe pédagogique.

Dans le second degré

Le chef d'établissement (appelé principal au collège et proviseur au lycée) et son adjoint : ils supervisent l'ensemble des activités de leur établissement. Leurs tâches sont variées et nombreuses : organisation de la vie administrative et pédagogique, mise en place des emplois du temps des élèves et des professeurs, relations fréquentes avec les partenaires extérieurs.

Le secrétariat de direction : vous devrez vous y adresser en cas de problème (absence, maladie), et surtout dès votre arrivée pour régler certaines démarches administratives.

Le gestionnaire : il assure la gestion financière et matérielle de l'établissement. Il sera votre référent pour les démarches concernant votre salaire.

Le conseiller principal d'éducation (CPE) : il organise la vie des élèves lorsqu'ils ne sont pas pris en charge par les professeurs. Il assure le contrôle de la vie scolaire et veille à l'application du règlement intérieur. Contactez-le si vous avez des problèmes de discipline avec vos élèves en l'absence du professeur référent.

Le directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques (DDFPT) : il est le conseiller du chef d'établissement et de son adjoint, il coordonne et anime les actions des équipes enseignantes.

Les professeurs : ils enseignent entre 15 et 18 heures par semaine. Chaque classe a un professeur principal chargé d'organiser des réunions avec l'équipe enseignante (notamment avant les conseils de classe trimestriels ou semestriels). Il fait le lien entre les élèves et leur famille d'une part, ses collègues et l'administration d'autre part.

Le professeur référent : il est votre interlocuteur privilégié et vous accompagnera dans vos démarches administratives et tout au long de l'année, il vous aidera à participer à des projets qui vous permettront d'exploiter vos compétences dans de nombreux domaines (arts, sport, musique).

Observation de séances

Lors de la **période d'observation** qui suit votre prise de fonctions (une à deux semaines), vous aurez la possibilité d'assister à des séances et de voir comment les professeurs construisent leurs interventions.

Vous pouvez noter, pour chaque séance observée : les consignes utilisées par le professeur, le déroulement de la séance et l'organisation de la salle de classe, les activités, le nouveau vocabulaire introduit, les productions orales, le niveau général des élèves, l'attitude et la participation des élèves, etc.

Sur la fiche ci-dessous, vous pourrez noter vos impressions pour mieux comprendre votre rôle auprès des élèves et du professeur. À la fin de la séance, cette fiche vous permettra d'échanger avec le professeur.

Il vous sera également possible de participer à des ateliers, suivre un élève pendant une demi-journée et/ou d'observer le fonctionnement de l'équipe de direction pour mieux comprendre le système scolaire français.

Grille d'observation de classe

Nom du professeur :

Classe :

Date :

Consignes utilisées par le professeur	
Déroulement de la séance et organisation de la salle de classe	
Activités	
Nouveau vocabulaire introduit	
Productions orales	
Niveau général des élèves	
Attitude des élèves (vouvoiement, gestion de classe) et participation	

❖ VOTRE TEMPS LIBRE

Vacances scolaires

Vous bénéficierez des mêmes vacances que l'ensemble des personnels pédagogiques de l'école pendant la durée de votre contrat. Attention : les académies sont réparties sur 3 zones (A, B et C) et les dates de vacances scolaires peuvent varier. Certaines écoles élémentaires ont des vacances scolaires modifiées. Veuillez vous adresser au directeur de l'école et/ou chef d'établissement pour toute précision sur ce point. Si vous souhaitez voyager en dehors de l'espace Schengen, vous devez vous renseigner auprès du consulat du pays concerné sur les questions relatives aux visas **avant votre voyage**.

Les congés ne peuvent être ni anticipés ni prolongés sans l'autorisation préalable du directeur d'école et/ou chef d'établissement.

Attention ! Ne pas respecter cette consigne peut mettre l'assistant en position de rupture de contrat.

Vacances scolaires 2023-2024

	Zone A	Zone B	Zone C
Rentrée scolaire 2023	Jour de reprise : lundi 4 septembre 2023		
Vacances de la Toussaint 2023	Fin des cours : samedi 21 octobre 2023 Jour de reprise : lundi 6 novembre 2023		
Vacances de Noël 2023	Fin des cours : samedi 23 décembre Jour de reprise : lundi 8 janvier 2024		
Vacances d'hiver 2024	Fin des cours : samedi 17 février 2024	Fin des cours : samedi 24 février 2024	Fin des cours : samedi 10 février 2024
	Jour de reprise : lundi 4 mars 2024	Jour de reprise : lundi 11 mars 2024	Jour de reprise : lundi 26 février 2024
Vacances de Pâques 2024	Fin des cours : samedi 13 avril 2024	Fin des cours : samedi 20 avril 2024	Fin des cours : samedi 6 avril 2024
	Jour de reprise : lundi 29 avril 2024	Jour de reprise : lundi 6 mai 2024	Jour de reprise : lundi 22 avril 2024
Pont de l'Ascension 2024	Fin des cours : mercredi 8 mai 2024 Jour de reprise : lundi 13 mai 2024		
Grandes vacances 2024	Fin des cours : samedi 6 juillet 2024		

Voyages

Sortir du territoire français

Que vous soyez ressortissant européen ou non, si vous voyagez en Europe pendant la durée de votre contrat, il est recommandé de demander auprès de votre CPAM une carte européenne d'assurance maladie (CEAM) justifiant de votre inscription à la Sécurité sociale française.

En cas de soins, conservez les documents que vous adresserez à votre CPAM pour remboursement à votre retour en France.

Vous êtes européen :

vous pouvez circuler librement au sein de l'Union européenne.

Vous êtes ressortissant d'un pays hors Union européenne :

✚ Pendant vos trois premiers mois en France, vous pouvez sortir et entrer sur le territoire français librement, même sans avoir validé votre visa VLS-TS. Passé ces trois mois, si vous n'avez pas validé votre visa, vous devrez demander un nouveau visa pour rentrer en France. **Pour toute sortie du territoire après les trois premiers mois suivant votre arrivée en France, il est impératif d'apporter avec vous l'attestation de validation de visa en cas de contrôle.**

✚ au sein de l'Espace Schengen : la Convention d'application de l'accord de Schengen autorise la circulation du titulaire d'un visa de long séjour durant la période de validité du visa pour des durées maximales de 90 jours par période.

✚ hors Espace Schengen : la circulation est libre à condition d'être en situation régulière en France. Vous devez vérifier si vous avez besoin d'un visa pour le pays concerné.

Moyens de transport en France

Liens utiles p. 54

- Les grandes villes possèdent un réseau de transports en commun élaboré : métro, bus, tramway, location de vélos. Chacune d'entre elles a sa propre tarification pour les trajets effectués. N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos collègues ou consulter le site internet de votre mairie pour vous informer sur les tarifs et possibilités d'abonnement.

- Le réseau ferroviaire est géré par la Société nationale des chemins de fer français (SNCF). Pour acheter des billets, il faut se rendre dans une gare, une agence de voyages ou faire une commande sur Internet. Avant de monter dans le train, si votre billet n'est pas nominatif, vous devez le composer sur les bornes prévues. La SNCF propose des réductions sur les voyages effectués en France et sur certains trajets à l'étranger. La carte jeune pour les 12-27 ans, payante, permet d'obtenir jusqu'à 60 % de réduction sur le prix des billets.

- Dans la plupart des régions de France, des compagnies d'autocars assurent les trajets interurbains.

- Plusieurs compagnies aériennes proposent des vols entre les grandes villes françaises.

- Vos frais de transport peuvent être pris partiellement en charge par votre employeur dans certains cas de figure. Vous pouvez vous renseigner auprès de votre rectorat ou sur le site [Service-public.fr](https://www.service-public.fr).

Liens utiles p. 54

Voiture

Pour louer une voiture, vous devez être âgé au minimum de 21 ans, avoir un permis de conduire international, une carte de crédit et votre passeport. Il est souvent exigé d'avoir le permis de conduire depuis au moins un an. Une majoration de tarif « jeune conducteur » peut être appliquée.

En France, le port de la ceinture de sécurité est obligatoire à l'arrière comme à l'avant. Le conducteur doit toujours être en possession de son permis de conduire, de la carte grise (titre de propriété) et de l'attestation d'assurance du véhicule. Si vous êtes arrivé en France avec votre voiture, vous devez obligatoirement être

en possession d'une attestation d'assurance automobile, contractée dans votre pays d'origine (contrat international) ou en France. Il est interdit de conduire sous l'influence de produits stupéfiants ou avec une alcoolémie supérieure à 0,5 grammes d'alcool par litre de sang. Pour les conducteurs novices (ayant moins de trois ans de permis de conduire), la limite autorisée est de 0,2 g/l.

Le stationnement en ville (généralement payant) est très réglementé. En cas d'infraction en centre-ville, le véhicule peut être enlevé et placé en fourrière, la récupération s'effectue contre le paiement d'une amende.

Études

Si vous souhaitez étudier pendant votre temps libre, sachez que les directeurs d'écoles et/ou chefs d'établissements n'ont aucune obligation d'organiser votre emploi du temps en fonction de vos études. Votre travail d'assistant doit rester la priorité !

Inscription universitaire

Vous pouvez vous inscrire dans une université française. Renseignez-vous auprès des services d'accueil et d'information des étudiants internationaux des établissements d'enseignement supérieur.

Cours de français

Vous pouvez suivre des cours de français dans une école de langue spécialisée. Le gouvernement français a établi un catalogue des centres de français langue étrangère ayant reçu un label intitulé « **Qualité français langue étrangère** » garantissant le sérieux de l'établissement.

Liens utiles p. 54

Diplômes et certifications en langue française

Le **DEL**F, diplôme d'études en langue française, et le **DAL**F, diplôme approfondi de langue française, sont les diplômes en français langue étrangère du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Harmonisés sur le **Cadre européen commun de référence pour les langues** et gérés par France Éducation international, ces 6 diplômes (DEL F A1, DEL F A2, DEL F B1, DEL F B2, DAL F C1 et DAL F C2) valident les compétences en langue française, du niveau débutant au niveau avancé.

Liens utiles p. 54

Liens utiles p. 52

Liens utiles p. 52

Lors de votre séjour en France vous pourrez vous inscrire à ces épreuves dans l'un des centres répartis sur le territoire et valoriser ainsi votre niveau de français. Vous pouvez également présenter le Test de connaissance de français (TCF), qui vous permet de faire évaluer officiellement et de façon simple et fiable votre niveau en français. Plus de 200 centres de passation agréés sont ouverts à ce jour en France.

Liens utiles p. 54

PROFLE+ est une formation interactive de professionnalisation en français langue étrangère pour les enseignants.

Les **universités BELC** sont des formations intensives pour les professionnels de

l'enseignement du français qui exercent en France ou à l'étranger. France Éducation international dispose d'une offre diplômante dans le cadre d'une collaboration avec des universités françaises. Pour plus d'informations, consultez notre [site internet](#).

L'exercice d'une autre activité professionnelle

L'assistant ressortissant d'un pays hors Union européenne ne peut pas exercer une autre activité. L'assistant ressortissant d'un pays de l'espace communautaire peut faire une demande de cumul de fonctions ou d'activité supplémentaire auprès de sa hiérarchie.

Liens utiles p.54

Culture et tourisme

Si vous avez moins de 26 ans, vous pouvez accéder gratuitement aux musées et **monuments nationaux** (Arc de Triomphe, châteaux de Versailles, Chambord et Fontainebleau, Mont-Saint-Michel, Panthéon, etc). Pour obtenir votre billet, il suffit de vous présenter sur place, muni d'une pièce d'identité justifiant de votre âge (carte d'identité, passeport ou titre de séjour). D'autre part, l'ensemble des musées proposent des tarifs réduits voire la gratuité pour les étudiants (vous devrez alors présenter un justificatif).

Liens utiles p.54

Enfin, n'hésitez pas à vous rendre dans les nombreux centres et instituts culturels étrangers où vous trouverez des ressources de votre pays d'origine (bibliothèque, cinéma, restaurant). Le Pass Éducation permet d'accéder gratuitement aux collections permanentes de plus de 160 musées et monuments nationaux. Vous pouvez en faire la demande auprès de votre chef d'établissement.

Centres d'information et de documentation jeunesse (CIDJ)

Les **CIDJ** sont des centres d'information et de documentation spécialement destinés aux jeunes, sur tous les thèmes de la vie quotidienne qui les concernent. Ils proposent également des services : billetterie SNCF, carte d'auberge de jeunesse, offres de logements et de formations, petites annonces gratuites.

À LA FIN DE VOTRE MISSION

Pensez à vérifier quelles sont les démarches à effectuer pour résilier vos contrats. Informez les personnes et les organismes de votre départ.

Qui prévenir ?

Au sein de votre établissement/école

Informez vos élèves, collègues, le gestionnaire et le chef d'établissement et/ou directeur d'école de votre départ.

Votre propriétaire

N'oubliez pas de prévenir votre propriétaire de votre départ de France pour résilier votre bail ou votre contrat de location (voir pages 19-20). Pour récupérer votre caution, il faudra effectuer l'état des lieux de votre appartement. S'il s'avère que des dégâts ont été causés pendant votre séjour, le propriétaire (ou l'agence) est

susceptible de garder votre caution pour faire les réparations qui s'imposent. Comptez, pour la restitution de votre caution, un délai maximum d'un mois à compter du jour où vous remettez les clés de l'appartement à votre propriétaire.

Votre banque

Ne fermez pas votre compte bancaire avant d'avoir reçu votre dernier mois de salaire et votre caution de location. Contactez votre banque pour plus d'informations sur la fermeture de votre compte.

CPAM de Paris

Vous devez envoyer ce **formulaire** ainsi que votre carte vitale, à la CPAM (SRI/ Assistants de langue 75948 Paris Cedex). En cas de non-réception de la carte vitale, il convient tout de même d'informer la CPAM de votre départ définitif.

Autres organismes

Contactez La Poste pour que votre courrier soit réexpédié, la compagnie d'électricité et de gaz, votre compagnie de téléphone/Internet, votre CAF, votre assurance française. Tout autre formulaire, comme le formulaire U1, est disponible sur internet.

[Liens utiles p. 54](#)

Que faire ?

Demander l'attestation de service

Pensez à demander au chef d'établissement et/ou directeur d'école de compléter **l'attestation de service**, disponible sur le site internet de France Éducation international.

[Liens utiles p. 54](#)

Attention ! Ce document pourra vous être utile pour justifier de votre expérience auprès de vos futurs employeurs ou de votre université dans votre pays d'origine.

Compléter l'enquête en ligne

L'enquête de satisfaction des assistants de langue en France (compte-rendu du séjour de l'assistant de langue) vous sera envoyée par France Éducation international sur votre adresse électronique courant mars 2024. Nous comptons sur vous pour nous faire le bilan de votre année et nous aider à améliorer le programme pour les futurs assistants !

[Liens utiles p. 54](#)

Se renseigner sur les impôts

Vous n'êtes pas imposable. Toutefois, comme tous les salariés français, vous devez déclarer vos revenus. La déclaration de revenus est obligatoire quel que soit le montant de vos revenus, même s'ils sont nuls ou faibles. Le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu ne modifie pas cette obligation. La déclaration des revenus permet de faire le bilan de l'ensemble des revenus du foyer fiscal sur l'année précédente.

Après votre séjour

Renouvellement

Pour les assistants de certaines langues, il est possible de faire une demande de

renouvellement de contrat d'un an. Vous trouverez plus d'informations sur le [site de France Éducation international](#).

Contactez l'agent recruteur dans votre pays d'accueil

Les partenaires du programme d'échange d'assistants de langue dans votre pays d'origine seront heureux de savoir comment s'est passé votre séjour. Pensez à prendre contact avec eux dès votre retour pour leur faire part de votre expérience. N'hésitez pas à faire connaître ce programme d'échange dans votre pays !

36

Valorisation du séjour

Liens utiles p. 54 Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne mettent à votre disposition le CV Europass, qui vous permettra de valoriser, entre autres, vos expériences professionnelles et linguistiques à l'étranger.

Il vous permettra de présenter vos compétences en langues avec précision, en fonction de l'échelle du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).

L'assistant au sein du système éducatif français



37

Cette partie a pour objectif de vous apporter quelques outils nécessaires au dialogue avec les professeurs.

L'équipe pédagogique vous aidera à définir les règles de fonctionnement de la classe permettant le bon déroulement de vos séances.

Votre mission principale est d'encourager les élèves à oser s'exprimer dans un climat de confiance. Vous vous appuyez sur vos connaissances personnelles, vos talents, vos points forts pour faire découvrir votre langue et votre culture.

Tous les liens utiles p. 54

... L'ÉDUCATION NATIONALE EN FRANCE

En France, la scolarité est obligatoire et gratuite pour chaque enfant dès l'âge de 3 ans jusqu'à 16 ans. La France a un système éducatif centralisé dans lequel l'État définit les orientations pédagogiques et les programmes d'enseignement, assure le recrutement, la formation et la gestion des personnels de direction des établissements scolaires, des enseignants de l'enseignement public et de l'enseignement privé sous contrat. L'enseignement public, qui scolarise plus de 80 % des élèves, est laïque, c'est-à-dire qu'il n'enseigne ni ne professe aucune religion tout en garantissant à chacun la liberté de conscience.

Liens utiles p. 57

Il n'y a donc pas de cours de religion dans les établissements publics. Une charte de la laïcité à l'école (Annexe) a été créée en 2013 afin de rappeler les règles qui permettent de vivre ensemble dans l'espace scolaire. L'administration de l'éducation nationale est présente dans chaque région et dans chaque département : ce sont les services décentralisés du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Son organisation s'articule autour de 18 régions académiques, 30 académies et 97 directions des services départementaux de l'éducation nationale (Annexe).

Liens utiles
p. 57

38

... MODALITÉS D'INTERVENTION PÉDAGOGIQUE

Vos modalités d'intervention peuvent être variées. Dans tous les cas, vous interviendrez 12 heures par semaine.

Attention ! Le temps de préparation avec le professeur-référent n'est pas inclus dans ces 12 heures.

En concertation avec le professeur des écoles ou de langue vivante étrangère, les modalités d'intervention seront adaptées au public d'élèves. Elles pourront évoluer et prendre plusieurs formes en fonction des projets et des besoins.

Votre rôle est d'éveiller la curiosité des élèves et de leur donner envie d'en apprendre davantage sur la langue et la culture de votre pays. Aussi dans leur intérêt, il est important de vous exprimer à tout moment dans VOTRE langue et de limiter le plus possible le recours au français.

La circulaire n°2016-080 du 17 mai 2016 publiée au BO n°20 du 19 mai 2016 précise les modalités d'intervention pour chaque degré.

Dans le premier degré

« L'assistant participe aux séances conduites par l'enseignant selon les modalités définies dans le projet d'école. Il intervient en priorité auprès des élèves ».

Vous intervenez avec le professeur des écoles dans la classe

L'objectif est de s'inscrire dans une démarche de collaboration avec le professeur. Les séances sont préparées en amont avec lui pour développer les compétences orales des élèves. Vous pouvez intervenir avec le professeur ou prendre en charge un groupe d'élèves au sein de la salle de classe.

Vous échangez et co-intervenez avec le professeur des écoles

« [l'assistant] peut, de façon ponctuelle, assister le professeur des écoles en dehors du temps dédié aux élèves (apports de supports et de connaissances en lien avec l'aire linguistique et culturelle) ».

Dans ce cas précis, vous allez parler votre langue avec le professeur des écoles pour l'aider à préparer, créer des supports que vous utiliserez lors des séances, en lui apportant vos connaissances linguistiques et culturelles, au regard des programmes d'enseignement de langue vivante étrangère. Il s'agit d'un temps privilégié d'échanges entre le professeur et vous.

Dans le second degré

Vous pouvez intervenir soit avec le professeur, soit seul face à un groupe réduit d'élèves ou bien avec d'autres professeurs ou une équipe de professeurs.

Vous êtes seul avec un groupe réduit d'élèves

Vous prenez en charge un petit groupe d'élèves. Vous intervenez sur des thèmes ciblés, définis avec le professeur.

Vous intervenez en même temps que le professeur

Chacun avec un groupe, vous êtes alors le collaborateur du professeur. Ce schéma permet de mettre en place des activités qui doivent être préparées en amont avec le professeur. Les activités orales sont privilégiées pendant ces séances.

Autres situations

Vous apportez, à leur demande, une aide aux professeurs en dehors des cours.

Vous pourrez faire des enregistrements, transcrire des chansons, constituer un fonds de documents authentiques pour le centre de documentation (CDI), participer à un projet de correspondance ou d'échanges (sur la plateforme européenne eTwinning notamment).

Vous animez un club, un atelier

À la demande de l'équipe pédagogique ou à votre propre initiative, avec accord du chef d'établissement, vous pouvez être amené à animer un club ou un atelier pour les élèves volontaires sur une période donnée.

Vous intervenez dans le cadre d'autres disciplines

En fonction de votre profil et de votre cursus, vous proposez ou vous êtes sollicité par les équipes de professeurs pour intervenir dans des disciplines non linguistiques sur des projets ou thématiques spécifiques.

Cas particulier du lycée

« Au lycée la réglementation fixant les horaires d'enseignement prévoit qu'à l'horaire de langues vivantes puisse s'ajouter une heure avec un assistant de langue. Cette possibilité est offerte aux classes de seconde, de première et de terminale. » Dans ce cas précis, le professeur vous indiquera l'horaire et la salle dans laquelle vous prendrez en charge le groupe d'élèves.

Important ! Au collège et au lycée, vous n'intervenez pas seul face à une classe entière mais uniquement avec des groupes à effectif réduit.

Si vous êtes absent, vous devez prévenir l'équipe de direction de l'école et/ou de l'établissement ainsi que votre professeur référent.

Si vous êtes affecté dans un lycée qui accueille des classes de BTS ou de classes préparatoires aux grandes écoles, vous n'avez pas à intervenir devant les étudiants du supérieur.

PRÉPARATION DES SÉANCES EN LIEN AVEC LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

Une préparation pédagogique concertée, en amont de la séance, avec le professeur est nécessaire. Vous discuterez avec lui des thèmes à aborder et des supports à privilégier de façon à être complémentaires.

Les professeurs travaillent en lien avec des contenus d'enseignement, appelés programmes. Pour chaque cycle, il existe des programmes d'enseignement qui indiquent des thématiques à traiter avec les élèves (voir programmes et ressources pour cycles 2, 3 et 4, lycée).

L'objet de votre séance est :

- de contribuer à un enrichissement des thématiques travaillées avec le professeur en classe au regard de vos connaissances et de votre expérience ;
- d'entraîner les élèves à la pratique orale de la langue, en prenant appui sur des supports variés (BD, chansons, presse, radio, télévision, théâtre, poésie, vidéos) par une approche ludique (prises de parole, jeux, jeux de rôle, débats, chorales) ;
- de favoriser l'utilisation d'une langue authentique et spontanée ;
- d'entraîner à la pratique écrite de la langue (création d'un magazine, écriture de poèmes, de comptines, de courtes pièces de théâtre, écriture collective d'un récit, d'une nouvelle, échanges épistolaires par courriel).

ENTRÉES CULTURELLES DANS LES PROGRAMMES D'ENSEIGNEMENT DU CYCLE 2 AU LYCÉE

Cycle 2	l'enfant, la classe, l'univers enfantin.
Cycle 3	la personne et la vie quotidienne, des repères géographiques, historiques et culturels des villes, pays et régions de la langue étudiée, l'imaginaire.
Cycle 4	langages, école et société, voyages et migrations, rencontres avec d'autres cultures.
Seconde générale et technologique	<p>L'art de vivre ensemble</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Vivre entre générations ; 2. Les univers professionnels, le monde du travail ; 3. Le village, le quartier, la ville ; 4. Représentation de soi et rapport à autrui ; 5. Sports et société ; 6. La création et le rapport aux arts ; 7. Sauver la planète, penser les futurs possibles ; 8. Le passé dans le présent.

Cycle terminal des séries générales et technologiques	Gestes fondateurs et mondes en mouvement <ol style="list-style-type: none"> 1. Identités et échanges ; 2. Espace privé et espace public ; 3. Art et pouvoir ; 4. Citoyenneté et mondes virtuels ; 5. Fictions et réalités ; 6. Innovations scientifiques et responsabilité 7. Diversité et inclusion ; 8. Territoire et mémoire.
Lycée professionnel (classes de CAP et classes de baccalauréat professionnel)	Repères culturels pour communiquer et interagir dans les situations <ol style="list-style-type: none"> 1. de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne 2. de la vie professionnelle.

RÉCAPITULATIF DES OBJECTIFS PAR CYCLE				
	Cycle 2 CP - CE1 - CE2	Cycle 3 CM1 - CM2 - 6 ^e	Cycle 4 5 ^e - 4 ^e - 3 ^e	Lycée (Lycée général et technologique LGT / lycée professionnel LP)
LVA première langue vivante	priorité à l'oral (CO/EOC/EOI) pas de recours à l'écrit	A1 – niveau introductif utilisateur élémentaire dans toutes les activités langagières* Le niveau A2 - peut être atteint par un grand nombre d'élèves dans plusieurs activités langagières	A2 - niveau intermédiaire utilisateur usuel dans les 5 activités langagières Les activités proposées permettent aux élèves d'atteindre le niveau B1 dans plusieurs activités langagières.	En lycée professionnel (CAP) : A2 - niveau intermédiaire utilisateur usuel En lycée général et technologique : B2 - niveau avancé utilisateur indépendant En lycée professionnel : B1+ - niveau avancé utilisateur indépendant
LVB deuxième langue vivante			A2 dans au moins 2 activités langagières A1 dans toutes les autres	En lycée général et technologique : B1 - niveau seuil utilisateur indépendant B2 - niveau avancé utilisateur indépendant En lycée professionnel : A2+ - utilisateur de niveau avancé
LVC troisième langue vivante				A2 - niveau intermédiaire utilisateur usuel

* On appelle activités langagières la compréhension de l'oral, la compréhension de l'écrit, l'expression orale, l'expression écrite et l'interaction.

... CYCLE 2

Le cycle 2 concerne les élèves âgés de 6, 7, et 8 ans, respectivement en classe de CP, CE1, et CE2.

Ce cycle est le point de départ de l'apprentissage des langues vivantes pour tous les élèves. La priorité est donnée à la langue orale.

L'objectif de ce cycle est de donner à l'élève l'envie et le plaisir de découvrir une langue étrangère, de nouvelles sonorités, une nouvelle culture notamment à travers les grands repères culturels des élèves du même âge dans les pays ou régions étudiés.

Trois thématiques sont proposées tout au long du cycle :

- l'enfant ;
- la classe ;
- l'univers enfantin.

Exemples d'activités à mener avec les élèves

- Chants et comptines du patrimoine linguistique et culturel ;
- Jeux traditionnels qui impliquent une communication, même modeste ;
- Découverte de l'alphabet, des mois, des jours, de quelques fêtes traditionnelles ;
- Lecture d'albums de jeunesse de votre pays ;
- Activités ritualisées initiées par le professeur.

Conseils pour la mise en place des activités

- Faites écouter à vos élèves des comptines, des chansons, pour éduquer l'oreille aux nouvelles sonorités. L'élève peut ainsi reproduire les sons perçus et les mémoriser : il pourra réciter, chanter en mimant.
- Racontez aux élèves des histoires courtes issues de la littérature enfantine de votre culture, des contes traditionnels et contemporains, en utilisant les illustrations.
- Jouez avec vos élèves en leur proposant des jeux traditionnels de votre pays, des activités sportives et des jeux dans la cour de récréation. Ces jeux permettent d'apprendre les nombres, les jours de la semaine, les couleurs et d'exprimer des sentiments.

Pour mettre en place l'ensemble de ces activités, vous pouvez utiliser la gestuelle et le mime pour faciliter la compréhension et l'expression orales.

Liens utiles p. 54

Ressources

Quatre grands thèmes permettent de comprendre les enjeux du cours de langue : créer un environnement propice à l'apprentissage des langues, élaborer une progression cohérente, ancrer l'apprentissage dans la culture, croiser les enseignements et les pratiques. Site institutionnel d'accompagnement de l'enseignement des langues vivantes à l'école, **Primlangues** réunit, entre autres, des séquences pédagogiques, des activités pour la classe, et des supports de cours.



CYCLE 3

Le cycle 3 concerne les élèves âgés de 9, 10, et 11 ans, respectivement en classe de CM1, CM2 (école primaire) et 6^e (collège).

Ce cycle permet l'usage plus assuré de la langue étrangère. Le niveau attendu à l'issue de ce cycle est le niveau A1 du CECRL, dans les cinq activités langagières. Le niveau A2 peut être atteint dans plusieurs activités langagières.

L'objectif de ce cycle est de quitter le niveau de découverte et de poursuivre l'apprentissage plaisir de la langue étudiée. Il s'agit de développer la mémorisation et d'exposer au maximum les élèves à la langue étrangère.

Trois thématiques sont proposées tout au long du cycle :

- la personne et la vie quotidienne;
- les repères géographiques, historiques et culturels des villes, pays et régions de la langue étudiée ;
- l'imaginaire.

Exemples d'activités à mener avec les élèves

- Comparez des modes de vie différents (scolarité, nourriture, journée type d'un enfant du même âge, loisirs, activités sportives, programmes télé, jeux, etc.).
- Faites découvrir quelques fêtes de votre pays.
- Faites découvrir l'environnement géographique de votre village, de votre ville, de votre région, de votre pays.

- Faites découvrir quelques personnages historiques (en lien avec les programmes des autres disciplines scolaires).
- Racontez des histoires, des légendes, des contes, votre histoire préférée.
- Lisez des albums de jeunesse.
- Écrivez avec les élèves un album à partir d'un modèle donné.
- Créez un petit film, un article pour le site internet de l'établissement, un diaporama, enregistrez vos élèves sur un support numérique.
- Faites découvrir des chansons typiques, des comptines, des bandes-dessinées, des dessins animés, et de la musique écoutée par les enfants de leur âge dans votre pays.

Conseils pour la mise en place des activités

Comme au cycle 2, faites écouter à vos élèves des comptines, des chansons adaptées à l'âge de vos élèves, pour développer la mémoire auditive et sensibiliser les élèves au rythme et à l'intonation. L'élève pourra réciter, chanter et s'exprimer.

- Racontez aux élèves des histoires courtes de la littérature de jeunesse, des contes, des légendes, à l'aide de supports visuels.
- Jouez avec vos élèves en leur proposant des jeux traditionnels de votre pays, des activités sportives et des jeux dans la cour de récréation.
- Favorisez les échanges entre les élèves avec des jeux de rôle, des saynètes, des dialogues.

Pour mettre en place l'ensemble de ces activités, vous pouvez utiliser des supports visuels, la gestuelle ou le mime pour faciliter la compréhension et la production orales. Prévoyez des documents à coller dans le cahier des élèves pour illustrer le lexique, les structures grammaticales, les histoires et chansons travaillées à l'oral (images, dessins, symboles, pictogrammes).

Liens utiles p. 54

Ressources

Quatre grands thèmes permettent de comprendre les enjeux du cours de langue : créer un environnement propice à l'apprentissage des langues, élaborer une progression cohérente, ancrer l'apprentissage dans la culture, croiser les enseignements et les pratiques.



... CYCLE 4

Le cycle 4 concerne les élèves âgés de 12, 13, et 14 ans, respectivement en classe de 5^e, 4^e, 3^e (collège) et 3^e préparatoire à l'enseignement professionnel (lycée professionnel).

Ce cycle permet la consolidation des acquis de la langue vivante étudiée précédemment. Le niveau attendu à l'issue de ce cycle est le niveau A2 du CECRL, dans les cinq activités langagières. Le niveau B1 peut être atteint dans plusieurs activités langagières. Pour les élèves commençant une deuxième langue vivante, en classe de 5^e, le niveau attendu à la fin du cycle est le niveau A1 dans les cinq activités langagières, et le niveau A2 dans au moins deux activités langagières.

L'objectif de ce cycle est de permettre aux élèves de consolider leurs compétences et d'enrichir leurs connaissances culturelles et linguistiques. Par vos interventions, vous contribuerez à faire progresser les élèves.

Quatre thématiques sont proposées tout au long du cycle :

- langages ;
- école et société ;
- voyages et migrations ;
- rencontres avec d'autres cultures.

Exemples d'activités à mener avec les élèves

- Expliquez et comparez les codes sociaux de votre pays (formules de politesse, salutations, modes de vie, codes vestimentaires, habitudes de langage, marques d'hésitation). Enrichissez le cahier des élèves avec des traces de la culture de votre pays et proposez des affichages culturels sur votre pays.
- Aidez à élaborer des productions sonores produites par les élèves afin qu'ils puissent s'écouter, se corriger et progresser.
- Faites découvrir des jeux de langue (virelangues, proverbes, expressions idiomatiques, poèmes courts) et jeux de mots (sonorités, musicalité des mots).
- Partagez le patrimoine culturel de votre pays (peinture, musique, monuments, littérature, cinéma, bandes dessinées, sculpture, théâtre).
- Faites connaître les médias de votre pays (presse, radio, télévision, web, réseaux sociaux).
- Comparez le quotidien des élèves (collège, loisirs).
- Faites découvrir l'environnement géographique de votre pays (comment s'y rendre, quels lieux touristiques visiter, spécificités de votre pays).
- Développez l'imaginaire des élèves à partir de contes, légendes, séries, bandes dessinées (lecture et écriture).
- Faites découvrir ce que les adolescents de votre pays regardent et écoutent (extraits de films, séries, dessins animés, musique).

Conseils pour la mise en place des activités

Au cycle 4, dans la continuité des cycles 2 et 3, vous contribuerez au renforcement des compétences orales des élèves (compréhension et expression), en les encourageant à s'exprimer librement.

- Faites écouter des chansons et des documents sonores à vos élèves pour travailler la mémoire auditive et entraînez-les à respecter le rythme et l'intonation.
 - Aidez vos élèves à produire des supports vidéo, audio, visuels, en lien avec le cours de langue ou d'autres disciplines.
 - Favorisez les échanges entre les élèves avec des jeux de rôle, des saynètes, des dialogues.
 - Aidez les élèves à donner leur avis, à exprimer leurs sentiments.
 - N'hésitez pas à vous impliquer dans les activités proposées aux élèves dans l'école et/ou établissement (activités sportives et culturelles, activités professionnelles dans les ateliers) pour pratiquer la langue dans un autre contexte.
- Pour mettre en place l'ensemble de ces activités et pour aider les élèves à conserver une trace du travail réalisé, vous pouvez faire coller un document visuel ou textuel, faire écrire quelques lignes ou une expression, leur demander une restitution ou une synthèse écrite ou orale.

Liens utiles p. 54 **Ressources**

Quatre grands thèmes permettent de comprendre les enjeux du cours de langue : créer un environnement propice à l'apprentissage des langues, élaborer une progression cohérente, ancrer l'apprentissage dans la culture, croiser les enseignements et les pratiques.

CLASSE DE CAP

Le certificat d'aptitude professionnelle (CAP) donne une qualification d'ouvrier ou d'employé qualifié dans un métier déterminé. Il existe environ 200 spécialités de CAP dans les secteurs industriels, commerciaux et des services. Il concerne des élèves âgés de 15/18 ans. Il se prépare en deux ans après la classe de troisième ou en un an après un premier CAP ou après une seconde professionnelle du bac professionnel.

Les élèves qui préparent un CAP sont issus de collège, de lycée professionnel (3^e préparatoire à l'enseignement professionnel) et/ou des sections SEGPA (sections d'enseignement général et professionnel adapté) de collège.

Le niveau attendu à l'issue de la seconde année de CAP est le niveau A2 du CECRL, dans les cinq activités langagières pour la LVA.

L'objectif de cette année est de redonner confiance, de consolider et d'enrichir les connaissances et les compétences des élèves tout en favorisant leur autonomie. L'entrée s'organise autour de trois rubriques :

- repères culturels pour communiquer et interagir dans les situations de la vie quotidienne, personnelle, sociale, citoyenne et de la vie professionnelle ;
- de l'oral à l'écrit, de l'écrit à l'oral (prononciation, lecture et écriture) ;
- les outils de la communication (grammaire de la langue).



Exemples d'activités à mener avec les élèves

- Expliquez et comparez les codes sociaux de votre pays (formules de politesse, salutations, modes de vie, codes vestimentaires, habitudes de langage, marques d'hésitation).
- Faites découvrir des jeux de langue (virelangues, proverbes, expressions idiomatiques, poèmes courts) et jeux de mots (sonorités, musicalité des mots).
- Partagez le patrimoine culturel de votre pays (peinture, musique, monuments, littérature, cinéma, bandes dessinées, sculpture, théâtre).
- Faites connaître les médias de votre pays (presse, radio, télévision, web, réseaux sociaux).
- Comparez le quotidien des élèves (collège, loisirs).
- Faites découvrir l'environnement géographique de votre pays (comment s'y rendre, quels lieux touristiques visiter, spécificités de votre pays).
- Développez l'imaginaire des élèves à partir de contes, légendes, séries, bandes dessinées (lecture et écriture).
- Faites découvrir ce que les adolescents de votre pays regardent et écoutent (films, séries, dessins animés, musique).
- Faites découvrir les métiers.

Conseils pour la mise en place des activités

- Vous contribuerez au renforcement des compétences orales des élèves (compréhension et expression), en les encourageant à s'exprimer librement.
- Faites écouter des chansons et des documents sonores à vos élèves pour travailler la mémoire auditive et entraînez-les à respecter le rythme et l'intonation.
- Aidez vos élèves à produire des supports vidéo, audio, visuels, en lien avec le cours de langue ou d'autres disciplines.
- Favorisez les échanges entre les élèves avec des jeux de rôle, des saynètes, des dialogues.
- Aidez les élèves à donner leur avis, à exprimer leurs sentiments.
- N'hésitez pas à vous impliquer dans les activités proposées aux élèves dans l'établissement (activités sportives et culturelles, activités professionnelles dans les ateliers) pour pratiquer la langue dans un autre contexte.

Liens utiles p. 54 **Ressources**

La maîtrise d'une ou de plusieurs langues vivantes fait partie intégrante des compétences professionnelles que doivent acquérir les élèves dans tous les métiers. Elle est pour les élèves un facteur déterminant d'insertion sociale et professionnelle.

Pour mettre en place l'ensemble de ces activités et pour aider les élèves à conserver une trace du travail réalisé, vous pouvez faire coller un document visuel ou textuel, faire écrire quelques lignes ou une expression, leur demander une restitution ou une synthèse écrite ou orale.

❖ CLASSE DE SECONDE

La classe de seconde est la première année du lycée (général et technologique ou professionnel) et concerne les élèves âgés de 15/16 ans.

Cette année s'inscrit dans la continuité des trois cycles précédents et conduit à davantage d'autonomie dans la pratique de la langue. Certains élèves peuvent débiter l'apprentissage d'une troisième langue vivante (lycée général, technologique). Le niveau attendu à l'issue de cette année de seconde est le niveau B1 du CECRL, dans les cinq activités langagières pour la LVA, le niveau A2 pour la LVB et A1 pour la LVC. L'objectif de cette année est de consolider et d'enrichir les connaissances et les compétences des élèves tout en favorisant leur autonomie.

Au lycée général et technologique, l'apprentissage de la langue se fait par l'entrée culturelle « l'art de vivre ensemble ». Le thème est décliné en 8 axes, dont au moins 6 doivent être abordés :

- vivre entre générations ;
- les univers professionnels, le monde du travail ;
- le village, le quartier, la ville ;
- représentation de soi et rapport à autrui ;
- sport et société ;
- la création et le rapport aux arts ;
- sauver la planète, penser les futurs possibles ;
- le passé dans le présent.



Au lycée professionnel, l'élève apprend à communiquer au quotidien en langue étrangère à travers 2 entrées : l'utilisation de la langue vivante dans les situations et les actes :

- de la vie quotidienne, personnelle, sociale et citoyenne ;
- de la vie professionnelle.

Exemples d'activités à mener avec les élèves

Les activités menées seront en lien avec les thématiques traitées par le professeur dans le cours de langue. Elles auront pour objectif d'aider les élèves à justifier, expliquer, donner leur point de vue, comparer, argumenter, expliciter.

Vous veillerez à faire progresser vos élèves en les aidant à parler de façon spontanée et fluide et à encourager une prise de parole et des échanges de plus en plus longs.

Vous pourrez vous appuyer sur des documents et faits culturels propres à votre pays et à vos compétences et connaissances personnelles.

Conseils pour la mise en place des activités

Vous contribuerez au renforcement des compétences orales des élèves (compréhension et expression), en les encourageant à s'exprimer librement :

- Proposez des documents vidéos et sonores à vos élèves pour travailler la mémoire auditive et entraînez-les à respecter le rythme et l'intonation.
- Aidez vos élèves à produire des supports vidéo, audio, visuels, en lien avec le cours de langue ou d'autres disciplines.
- Favorisez les échanges entre les élèves avec des jeux de rôle, des saynètes, des dialogues.
- Entraînez les élèves à raconter, décrire, expliquer et argumenter.

Liens utiles p. 54

Ressources

Pour mettre en place l'ensemble de ces activités et pour aider les élèves à conserver une trace du travail réalisé, vous pouvez leur donner un document visuel ou textuel, faire écrire quelques lignes, leur demander une restitution, une synthèse écrite ou orale.



◆◆ CYCLE TERMINAL

Les deux années du cycle terminal concernent la classe de première, avec des élèves de 16/17 ans et la classe de terminale, avec des élèves âgés de 17/18 ans. Ce cycle s'inscrit dans la continuité de la classe de seconde et conduit à davantage d'autonomie dans la pratique de la langue.

Le niveau attendu à l'issue de ce cycle terminal est le niveau B2 du CECRL, dans les cinq activités langagières pour la LVA, le niveau B1 pour la LVB et A2+/B1 pour la LVC. L'objectif de cette année est de consolider les compétences des élèves, d'enrichir leurs connaissances, tout en favorisant leur autonomie.

Au lycée général et technologique, l'apprentissage de la langue se fait par l'entrée culturelle « gestes fondateurs et mondes en mouvement ». Cette entrée s'organise autour de huit axes, dont au moins six doivent être abordés :

- identités et échanges ;
- espace privé/ espace public ;
- art et pouvoir ;
- citoyenneté et mondes virtuels ;
- fictions et réalités ;
- innovations scientifiques et responsabilité ;
- diversité et inclusion ;
- territoire et mémoire.

À l'issue de la seconde, les élèves peuvent choisir un enseignement de spécialité complémentaire à l'apprentissage d'une langue vivante : Langues, littératures, et cultures étrangères en anglais, allemand, espagnol, italien, « anglais, monde contemporain » ou portugais à titre expérimental.

Au lycée professionnel, le niveau visé est B1+ pour la LV1 et A2+ pour la LV2.

Exemples d'activités à mener avec les élèves

Les activités menées seront en lien avec les thématiques traitées par le professeur dans le cours de langue. Elles auront pour objectif d'aider les élèves à justifier, expliquer, donner leur point de vue, comparer, argumenter, expliciter, reformuler. Vous veillerez à faire progresser vos élèves en les aidant à parler de façon spontanée et fluide et à encourager une prise de parole et des échanges de plus en plus longs.

Le cycle terminal vise l'acquisition d'un plus grand degré d'autonomie. Vous encouragerez les élèves à construire une prise de parole plus développée.

Vous pourrez vous appuyer sur des documents et faits culturels propres à votre pays et à vos connaissances et compétences personnelles.

Conseils pour la mise en place des activités

Vous contribuerez au renforcement des compétences orales des élèves (compréhension et expression), en les encourageant à s'exprimer avec confiance et plus d'aisance :

- Proposez des documents vidéos et sonores à vos élèves pour travailler la mémoire auditive et entraînez-les à respecter le rythme et l'intonation.
- Aidez vos élèves à produire des supports vidéo, audio, visuels, en lien avec le cours de langue ou d'autres disciplines et donnant lieu à des présentations.
- Favorisez les échanges entre les élèves avec des jeux de rôle, des extraits de pièces de théâtre, des débats.
- Entraînez les élèves à construire des récits d'expériences, nuancer leurs propos, expliquer et argumenter.

Pour mettre en place l'ensemble de ces activités et pour aider les élèves à conserver une trace du travail réalisé, vous pouvez leur donner un document iconographique, textuel, faire écrire quelques lignes, leur demander une restitution, une synthèse ou une reformulation écrite ou orale.

Liens utiles p. 54

Ressources

Site dédié aux sections européennes ou de langues orientales (SELO) qui visent à améliorer les connaissances linguistiques, culturelles et civiques des élèves inscrits dans ces sections, **Emilangues** est un site qui propose des ressources pédagogiques en allemand, anglais, chinois, espagnol, italien, portugais et russe. Emilangues permet d'accéder aux textes officiels concernant l'enseignement des langues, et facilite les échanges avec d'autres écoles et/ou établissements scolaires.

Annexes



53

Vous trouverez dans cette rubrique des informations qui vous permettront de suivre l'actualité du programme pendant votre séjour en France, ainsi que l'ensemble des liens et ressources mentionnés tout au long du Guide.

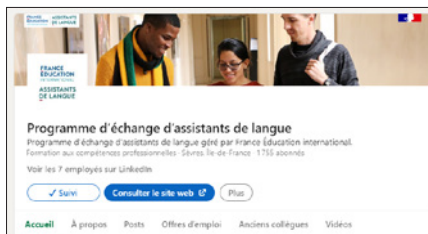
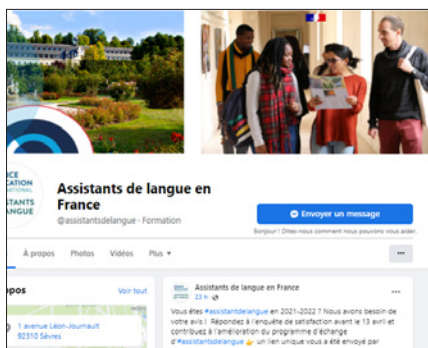
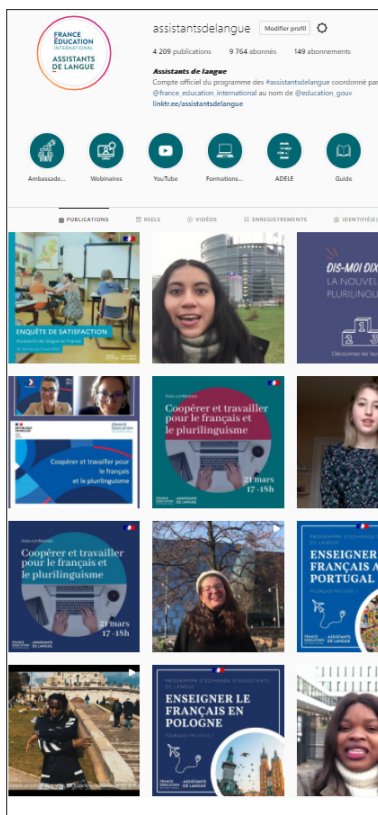
COMMUNICATION

Vous recevrez chaque mois par courriel, à compter de septembre 2023, une lettre d'information qui récapitulera les démarches administratives que vous devrez accomplir, mais aussi des suggestions de sorties et recommandations pour votre quotidien en France.

N'hésitez pas à vous abonner au compte **Instagram** du programme d'échange d'assistants de langue afin de rester informé sur nos actualités. En rejoignant la communauté des assistants de langue en France, vous pourrez également échanger avec les assistants affectés dans toute la France !

Vous pouvez également nous suivre sur **Facebook, Twitter, YouTube** et **LinkedIn**.

54



LIENS UTILES

Bienvenue

France Éducation international : qui sommes-nous ? :

<https://bit.ly/3yQfE6C>

Vos missions : <https://bit.ly/3g3yn6q>

Informations pratiques

Prise de contact avec l'école et/ou établissement :

www.education.gouv.fr/pid24301/annuaire-de-l-education.html

Visas :

Nouvelle norme relative à l'apposition des photographies d'identité sur les documents d'identité :

www.diplomatie.gouv.fr/IMG/pdf/depliant_norme_photo-2.pdf

Validation du visa :

Portail de validation du visa : <https://bit.ly/3vyXsMS>

Logement :

<https://www.studapart.com/fr> | www.roomlala.com | www.estudines.com | www.etudiant.gouv.fr | www.fac-habitat.com/fr | www.nexity-studea.com | <https://clubetudiant.com> | <https://www.uxco.com> | www.suitetudes.com | www.unme-asso.com | <https://www.habitatjeunes.org/> | www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F18490 | <https://www.actionlogement.fr/implantations> | www.anil.org | www.appartager.com | www.avendrealouer.fr | www.ciup.fr | www.leboncoin.fr (rubrique : immobilier > locations/colocation) | www.letudiant.fr (rubrique : lifestyle > logement étudiant) | www.logic-immo.com | www.pap.fr | www.seloger.com | www.craigslist.com | www.fnaim.fr | www.fusac.fr (Paris et sa région) | www.lacartedescolocs.fr |

CAF : www.caf.fr | Estimer vos droits/le logement : <https://bit.ly/3e4sS7T>

Électricité et gaz : www.energie-info.fr

Assurances : www.gastonmag.net/assurance.php

Internet et téléphone :

www.bouyguestelecom.fr | www.free.fr | www.orange.fr | www.sfr.fr | www.sosh.fr

Sécurité sociale française :

www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S3704.pdf

www.ameli.fr/fileadmin/user_upload/formulaires/S6201.pdf

annuaire.sante.ameli.fr | www.doctolib.fr

Les moyens de transport en France :

Bus : www.eurolines.fr | <https://www.blablacar.fr/bus> | www.flixbus.fr

Train : www.oui.sncf | www.sncf.com/fr/tarifs-reduits/carte-jeune
www.eurostar.com | www.ouigo.com | www.thalys.com

Avion : www.airfrance.com | www.easyjet.com/fr | www.ryanair.com/fr
www.vueling.com/fr |

Voiture : www.securite-routiere.gouv.fr | www.blablacar.fr

Études :

Inscription universitaire : www.campusfrance.org

Cours de français :

www.qualitefle.fr | <https://dgxy.link/DELF-tout-public> | <https://dgxy.link/DALF>
www.coe.int/T/DG4/Linguistic/Source/Framework_FR.pdf
www.ciep.fr/tcf-tout-public

Culture et tourisme :

www.culture.gouv.fr | www.france.fr | www.tourisme.fr

Instituts et centres culturels étrangers à Paris : <http://bit.ly/2oXMceH>

Centres d'information et de documentation jeunesse (CIDJ) : www.cidj.com

À la fin de votre mission :

Demander l'attestation de service : <https://bit.ly/3yTMgMP>

Se renseigner sur les impôts : www.impots.gouv.fr

Renouvellement : <https://dgxy.link/Renouvellement>

Valorisation du séjour : <http://europass.cedefop.europa.eu>

L'assistant au sein du système éducatif français :

- **Banque de ressources numériques** : <https://bit.ly/2qjSjIX>

- **Cycle 2** : <https://primlangues.education.fr> | Eduscol : <http://bit.ly/2qET7WP>

- **Cycle 3** : Eduscol : <http://bit.ly/2qET7WP>

- **Cycle 4** : Eduscol : <http://bit.ly/2qET7WP>

Lycée :

Classe de seconde : Eduscol : <http://bit.ly/2p50wvu> | Eduscol : <http://bit.ly/2pFc6RN>

Cycle terminal : Eduscol : <http://bit.ly/2pwSaLC> | <https://emilangues.education.fr>

Repères de progression et attendus de fin d'année : <https://dgxy.link/ChInq>

◆◆◆ LISTE DES SIGLES

BD	Bandes dessinées
BO	Bulletin officiel
BTS	Brevet de technicien supérieur
CAF	Caisse d'allocations familiales
CAP	Certificat d'aptitude professionnelle
CDI	Centre de documentation et d'information
CEAM	Carte européenne d'assurance maladie
CECRL	Cadre européen commun de référence pour les langues
CE1	Cours élémentaire 1
CE2	Cours élémentaire 2
CIDJ	Centre d'information et de documentation jeunesse
CLG	Collège
CP	Cours préparatoire
CPAM	Caisse primaire d'assurance maladie
CPC	Conseiller pédagogique de circonscription
CPE	Conseiller principal d'éducation
CPDLV	Conseiller pédagogique départemental en langues vivantes
CM1	Cours moyen 1
CM2	Cours moyen 2
CROUS	Centre régional des œuvres universitaires et scolaires
DALF	Diplôme approfondi de langue française
DDFTP	Directeur délégué aux formations professionnelles et technologiques
DELF	Diplôme d'études en langue française
DIRECCTE	Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
DSDEN	Direction des services départementaux de l'éducation nationale
EDF	Électricité de France
EE	École élémentaire
EEA	École élémentaire d'application
EM	École maternelle

EPS	Éducation physique et sportive
ERA EI	Enseignant référent pour l'action européenne et internationale
IA	Inspection académique
IA-IPR	Inspecteur d'académie-Inspecteur pédagogique régional (second degré)
IEN	Inspecteur de l'éducation nationale (premier degré)
IEN-ET	Inspecteur de l'éducation nationale (deuxieme degré)
LG	Lycée général
LGT	Lycée général et technologique
LP	Lycée professionnel
LPO	Lycée polyvalent
LVA	Première langue vivante
LVB	Deuxième langue vivante
LVC	Troisième langue vivante
OFII	Office français de l'immigration et de l'intégration
RIB	Relevé d'identité bancaire
SEGPA	Sections d'enseignement général et professionnel adapté
SELO	Sections européennes ou de langues orientales
SNCF	Société nationale des chemins de fer français
TBI	Tableau blanc interactif
TCF	Test de connaissance du français
TGV	Train à grande vitesse
TTC	Toutes taxes comprises
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée (s'ajoute au montant des factures)
VLS/TS	Visa long séjour valant titre de séjour

> CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

1 La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi, sur l'ensemble de son territoire, de tous les citoyens. Elle respecte toutes les croyances.

2 La République laïque organise la séparation des religions et de l'État. L'État est neutre à l'égard des convictions religieuses ou spirituelles. Il n'y a pas de religion d'État.

• • LA RÉPUBLIQUE EST LAÏQUE • •

3 La laïcité garantit la liberté de conscience à tous. Chacun est libre de croire ou de ne pas croire. Elle permet la libre expression de ses convictions, dans le respect de celles d'autrui et dans les limites de l'ordre public.

4 La laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité et la fraternité de tous dans le souci de l'intérêt général.

5 La République assure dans les établissements scolaires le respect de chacun de ces principes.

CHARTE DE LA LAÏCITÉ À L'ÉCOLE

La Nation confie à l'École la mission de faire partager aux élèves les valeurs de la République.

6 La laïcité de l'École offre aux élèves les conditions pour forger leur personnalité, exercer leur libre arbitre et faire l'apprentissage de la citoyenneté. Elle les protège de tout prosélytisme et de toute pression qui les empêcheraient de faire leurs propres choix.

7 La laïcité assure aux élèves l'accès à une culture commune et partagée.

8 La laïcité permet l'exercice de la liberté d'expression des élèves dans la limite du bon fonctionnement de l'École comme du respect des valeurs républicaines et du pluralisme des convictions.

9 La laïcité implique le rejet de toutes les violences et de toutes les discriminations, garantit l'égalité entre les filles et les garçons et repose sur une culture du respect et de la compréhension de l'autre.

10 Il appartient à tous les personnels de transmettre aux élèves le sens et la valeur de la laïcité, ainsi que des autres principes fondamentaux de la République. Ils veillent à leur application dans le cadre scolaire. Il leur revient de porter la présente charte à la connaissance des parents d'élèves.

11 Les personnels ont un devoir de stricte neutralité : ils ne doivent pas manifester leurs convictions politiques ou religieuses dans l'exercice de leurs fonctions.

• • L'ÉCOLE EST LAÏQUE • •

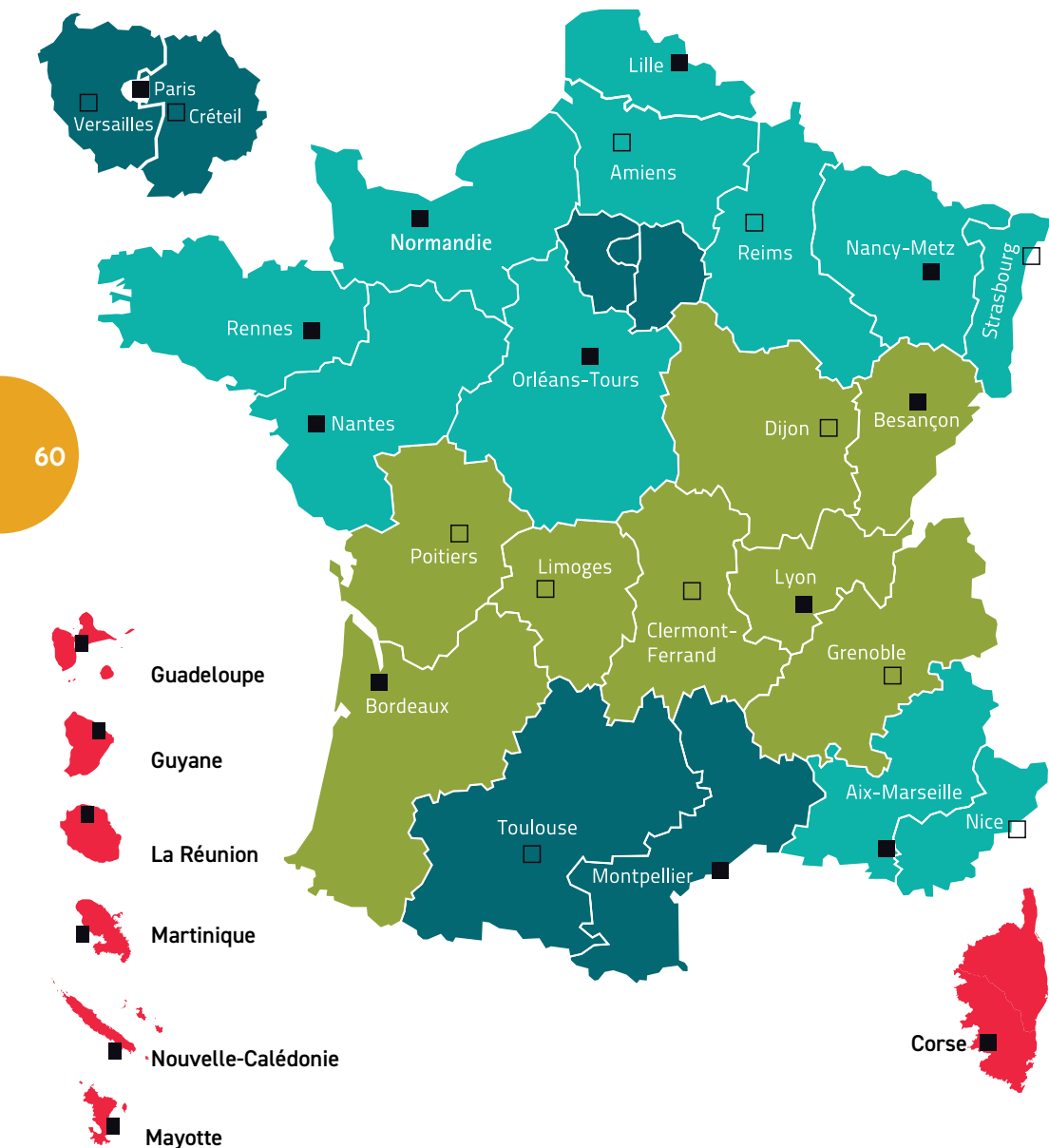
12 Les enseignements sont laïques. Afin de garantir aux élèves l'ouverture la plus objective possible à la diversité des visions du monde ainsi qu'à l'étendue et à la précision des savoirs, aucun sujet n'est a priori exclu du questionnement scientifique et pédagogique. Aucun élève ne peut invoquer une conviction religieuse ou politique pour contester à un enseignant le droit de traiter une question au programme.

13 Nul ne peut se prévaloir de son appartenance religieuse pour refuser de se conformer aux règles applicables dans l'École de la République.

14 Dans les établissements scolaires publics, les règles de vie des différents espaces, précisées dans le règlement intérieur, sont respectueuses de la laïcité. Le port de signes ou tenues par lesquels les élèves manifestent ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

15 Par leurs réflexions et leurs activités, les élèves contribuent à faire vivre la laïcité au sein de leur établissement.

CARTE DES ACADÉMIES, RÉGIONS ACADÉMIQUES ET ZONES DES VACANCES SCOLAIRES



■ Recteur de région académique

□ Recteur d'académie

■ **Zone A**
Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers

■ **Zone B**
Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg

■ **Zone C**
Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

■ Les académies de Corse, d'Outre mer et de Saint-Pierre-et-Miquelon ne sont pas concernées par cette répartition.

LE GUIDE DE L'ASSISTANT DE LANGUE EN FRANCE

2023 - 2024

FRANCE
ÉDUCATION
INTERNATIONAL

**ASSISTANTS
DE LANGUE**

Service des assistants de langue et de la mobilité

📍 1, avenue Léon Journault – 92318 Sèvres cedex – France

☎ 33 (0)1 45 07 60 00

✉ assistant@france-education-international.fr

🌐 www.france-education-international.fr/assistants-langue-france

📘 [assistantsdelangue](https://www.facebook.com/assistantsdelangue)

🐦 https://twitter.com/FEI_assistants

📷 [@assistantsdelangue](https://www.instagram.com/assistantsdelangue)

